



Procès-verbal de la séance du Conseil communal du jeudi 6 octobre 2011

Présidence

Madame Valérie JAGGI WEPF, Présidente

Ouverture

Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,
Monsieur le Syndic,
Mesdames et Messieurs les Municipaux,
Mesdames et Messieurs les représentants de la presse,
Mesdames et Messieurs du public,
Chères téléspectatrices et chers téléspectateurs,

Il est plus de 20 heures et donc temps de débiter notre séance du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains.

Je prie notre secrétaire Christine MORLEO de procéder à l'appel.

1. APPEL

Membres excusés :

Mmes et MM. les Conseillers : Cesla AMARELLE, Anna Rita BARTOLOTTA, Mélina BELLO, Catherine CARP, Claire-Lise DETREY, Louisa DIAZ, Silvia GIORGIATTI SUTTERLET, Stéphane BALET, Martin BARAGAÑO, Steves BUCHS, Daniel HOFMANN, Eric GENTIZON, Christian GIROUD, Philipp MÜLLER, Cédric PILLONEL, Boris RICHARD et Quentin RICHARD.

Membres présents	83
Membres excusés	17
Membres absents	0
Effectif actuel	100

**2. APPROBATION DU
PV DU 1^{ER}
SEPTEMBRE 2011**

Mme la Présidente Valérie JAGGI WEPF :

Tel que présenté, le procès-verbal du **1^{er} septembre 2011** n'appelle aucun commentaire.

Vote

Il est **approuvé** à l'unanimité avec remerciements à nos secrétaires.

**3. NOMINATION D'UNE
SECRÉTAIRE
ADJOINTE POUR LA
LÉGISLATURE 2011-
2016**

Suite à nos démarches de recrutement, le Bureau du Conseil communal est heureux de vous soumettre la candidature de Mme Anne LEUENBERGER au poste de secrétaire adjointe pour la suite de la législature 2011-2016.

Mme Anne LEUENBERGER n'est pas une inconnue pour la plupart d'entre nous. Elle a déjà occupé la fonction de secrétaire suppléante de l'année 2000 à 2006. Après avoir quelque temps occupé les bancs de ce Conseil, elle s'est retirée de la vie politique. Elle occupe encore à ce jour la fonction de secrétaire de l'Inspection des forêts du 8^{ème} arrondissement du Service des Forêts,

de la Faune et de la Nature à l'Etat de Vaud, fonction qu'elle va quitter pour nous rejoindre.

Le Bureau a dès lors le plaisir de vous recommander chaleureusement la candidature de Mme Anne LEUENBERGER.

Le Bureau remercie par ailleurs le service des Ressources humaines de la Ville d'Yverdon-les-Bains pour sa précieuse collaboration dans le cadre de la recherche de candidature.

Conformément à notre règlement, selon l'article 12, nous votons à bulletin secret. Je prie les huissières de distribuer les bulletins de vote et les caméramans de suspendre la retransmission durant dix minutes jusqu'à ce que tout le monde ait voté. Je vous rappelle qu'un seul nom doit figurer sur votre bulletin, il ne doit pas être noté « OUI » ou « NON », faute de quoi votre bulletin sera considéré comme nul.

Le scrutin est clos : les huissières sont priées de récolter les bulletins.

Pause de quelques minutes pour le dépouillement des bulletins.

Résultats du vote :	
Bulletins délivrés	: 83
Bulletins rentrés	: 83
Bulletins blancs	: 0
Bulletins nuls	: 0
Bulletins valables	: 83
Majorité absolue	: 42
Il y a 0 voix éparse	

Vote

Mme Anne LEUENBERGER est élue secrétaire adjointe avec 83 voix.

(Applaudissements)

Mme Anne LEUENBERGER sera assermentée au point 5 de l'ordre du jour. Elle prendra sa fonction le 17 octobre prochain.

4. DEMISSIONS

Démission de M. Rolf ZWICKY

En date du 26 septembre 2011, nous avons reçu le courrier suivant :

Madame la Présidente,

En août dernier, je vous écrivais afin d'être excusé lors de la séance du Conseil communal de septembre pour des raisons médicales. Je comptais bien, à ce moment, pouvoir exercer par la suite normalement mon mandat au législatif d'Yverdon-les-Bains.

Malheureusement, à mon grand regret, pour des raisons de santé je ne me sens plus en mesure de pouvoir faire face aux exigences d'une présence assidue aux séances plénières et de commission. Je vous prie en conséquence de bien vouloir accepter ma démission du Conseil communal. J'écris ces lignes avec peine, car je me réjouissais de pouvoir travailler pour une ville à laquelle, malgré mon arrivée relativement récente, je suis déjà fort attaché. Mais l'exercice d'un mandat exige une assiduité dont je ne suis plus capable.

Suivent les salutations d'usage et c'est signé Rolf ZWICKY.

M. Rolf ZWICKY a accédé au Conseil communal au début de cette législature, le 1^{er} juillet 2011.

Démission de Mme
Mélina BELLO

Au nom du Conseil communal, je souhaite mes meilleurs vœux de rétablissement à M. Rolf ZWICKY.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

En date du 3 octobre 2011, nous avons reçu le courrier suivant :

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Par la présente, je vous annonce ma démission concernant mon siège au Conseil communal dès le 1^{er} novembre 2011.

En effet, mon déménagement vers une autre commune me met dans l'obligation de renoncer à mon rôle au sein de notre belle ville d'Yverdon-les-Bains.

Suivent les salutations d'usage et c'est signé Mélina BELLO.

Mme Mélina BELLO a accédé au Conseil communal au début de cette législature, soit le 1^{er} juillet 2011. Elle sera remplacée lors de notre séance de novembre prochain.

Au nom du Conseil communal, j'adresse mes meilleurs vœux pour le futur à Mme Mélina BELLO.

5. ASSERMENTATIONS

Suite à la démission de M. Rolf ZWICKY, le Conseil communal se retrouve avec un siège vacant.

Le Bureau électoral a dès lors procédé au remplacement de ce Conseiller.

Mme Stéphanie GONÇALVES-MOJONNIER, 1^{ère} des viennent-ensuite de la liste UDC, a donné sa démission du groupe UDC le 25 août dernier et renonce à siéger au Conseil communal. M. José Dionisio CARVHALO DA SILVA, suivant sur la liste UDC, né en 1975 et domicilié à l'avenue Général-Guisan 15 à Yverdon-les-Bains, a accepté d'accéder au Conseil communal en remplacement de M. Rolf ZWICKY.

Je prie Mme Anne LEUENBERGER ainsi que M. José Dionisio CARVHALO DA SILVA de bien vouloir s'approcher de la table et invite notre assemblée à se lever.

Mme Anne LEUENBERGER et M. José Dionisio CARVHALO DA SILVA, je vais maintenant vous lire le serment se trouvant à l'article 5 du règlement du Conseil communal. Suite à cela, à l'appel de votre nom, je vous prie de lever la main droite et de dire : « Je le promets ».

Lecture du serment par Mme la Présidente Valérie JAGGI WEPF.

Mme Anne LEUENBERGER : « Je le promets »

M. José Dionisio CARVHALO DA SILVA : « Je le promets »

Mme Anne LEUENBERGER, je vous félicite pour votre élection et suis heureuse de notre future collaboration. Par l'intermédiaire de nos scrutateurs, je vous remets un exemplaire du règlement du Conseil communal et vous invite à reprendre place sur le banc du public.

M. le Conseiller, je vous félicite pour votre accession à ce Conseil et vous y souhaite la bienvenue. J'espère que vous y vivrez une expérience riche et agréable. Par l'intermédiaire de nos scrutateurs, je vous remets un exemplaire du règlement du Conseil communal et vous invite à reprendre place dans la salle à votre convenance.

Je prie l'assemblée de se rasseoir.

**6. COMMUNICATIONS
DE LA PRÉSIDENTE**
Courrier de Mme Pillard

En date du 5 septembre 2011, j'ai reçu le courrier suivant :

Madame la Présidente,

Vous trouverez, en annexe, une page de « La Région » du 29 août où figure ma lettre de lecteur au sujet des projets d'agglomération dans notre bonne ville d'Yverdon.

Je vous demande d'en donner lecture lors d'une prochaine séance du Conseil communal.

Suivent les salutations d'usage et c'est signé Mme Jacqueline PILLARD.

L'article de « La Région » du 29 août dernier est à disposition auprès des scrutateurs en fin de séance ou dans les jours suivants au Secrétariat du Conseil communal pour ceux qui souhaite le consulter.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

Décès de M. Jean-Claude MERMOUD

Je prie l'assemblée de se lever.

Suite au décès de M. Jean-Claude MERMOUD, Conseiller d'Etat, le Bureau du Conseil communal a envoyé la carte de deuil suivante à son épouse et à sa famille :

C'est avec une profonde tristesse que le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains a appris le décès de Monsieur le Conseiller d'Etat Jean-Claude MERMOUD. Nous sommes de tout cœur avec vous en ces moments douloureux.

Nous vous prions, au nom du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains, de croire à l'expression de notre plus vive sympathie et vous présentons, Madame MERMOUD ainsi qu'à votre famille, nos plus sincères condoléances.

Je vous demande d'observer quelques instants de silence.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

*Séance
d'assermentation, 1^{ère}
partie.*

Le Bureau du Conseil communal vous informe que le procès-verbal de la 1^{ère} partie de la séance d'assermentation du 18 juin 2011 est en ligne sur le site de la Ville, dans la rubrique : « Procès-verbaux ».

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

*Rappel consignes pour
micros*

Afin d'éviter les désagréments rencontrés lors de notre dernière séance, voici quelques consignes à respecter pour les micros :

Pour parler depuis la table des rapporteurs ou depuis une place de Municipalité :

Appuyer une fois sur le bouton qui se trouve sur le micro. Un voyant lumineux vert indique que le micro est ouvert. Il est important pour les Municipaux de ne pas ouvrir le micro tant qu'un des rapporteurs par exemple n'a pas refermé le sien parce que cela fait des larsens.

A la fin, il est important de ne pas oublier d'appuyer à nouveau sur le bouton pour fermer le micro. S'il reste ouvert en même temps que d'autres micros, le risque de larsen et de bruit est accentué.

Parler assez près du micro. Celui-ci doit être dirigé en direction de la bouche, sinon on n'est pas

entendu sur les enceintes acoustiques, ni à la TV, ni sur l'enregistrement audio de la séance. Ne pas déplacer le micro quand il est ouvert car ceci s'entend.

Pour parler depuis la salle.

Attendre que l'huissière apporte le micro. Ce dernier est ouvert par l'huissière donc pas besoin de manipulation.

Parlez assez près du micro.

Le redonner ensuite à l'huissière qui prendra soin de l'éteindre.

Nous avons ce soir la chance d'avoir M. WIDMER de Sonomix qui fait l'installation audio de toute la salle, je lui propose donc de prendre un micro et de vous en faire une démonstration

M. Dominique WIDMER :

Je ne vais pas vous faire télé-achat ! Juste pour vous expliquer un peu votre système. Vous avez une salle qui est autonome. C'est-à-dire qu'il n'y a pas de régisseur sur place pour faire fonctionner la salle comme il y a dans les autres parlements ou d'autres salles. Cela veut dire que le bouton du volume, c'est vous qui l'avez dans la main. Si je vous fais l'exemple, vous remarquerez très bien que, si on ne parle pas près du micro, cela ne joue pas. Effectivement, c'est à vous de vous rendre compte que le son qui est ici doit être à peu près l'équivalent de quand c'est la Présidente qui parle. Si on parle trop près, cela va vous être agréable mais, par contre, ce n'est pas du tout agréable pour les téléspectateurs, ainsi que pour l'enregistrement de la secrétaire.

Donc le micro a trois fonctions : l'enregistrement pour refaire le procès-verbal, la partie pour la télévision et un appui pour vous, pour vous aider à entendre. Donc il faut absolument prendre le micro et faire attention. Même si pour vous, cela ne vous semble pas nécessaire, c'est obligatoire pour la télévision et la prise de procès-verbal. Alors, faites attention de bien tenir le micro dans la direction de la bouche. Sitôt qu'on le bouge un peu, cela ne fonctionne plus. C'est au départ à vous de vous rendre compte, quand vous parlez, d'entendre comment cela se passe.

La secrétaire a la possibilité de pouvoir, vraiment en cas d'urgence, bouger le volume, mais le problème est que si elle bouge le volume chaque fois, pour finir, elle ne sait plus où elle en est, et il arrive des choses comme la semaine dernière où cela commence à siffler. L'idée est de laisser toujours un volume moyen, et c'est aux personnes de prendre le micro et de parler normalement.

Pour les micros fixes, il est aussi important de ne pas le déplacer. Vous avez le bouton pour l'allumer, on voit le bouton vert. Quand je parle d'ici, je ne m'entends pas vers le haut-parleur, mais vous vous m'entendez, car si je coupe vous remarquerez la différence. Le son est juste un appoint, il n'y a pas besoin de se pencher pour que vous ayez l'impression que vous vous entendiez, parce que là, c'est bon pour vous, mais à la télévision, c'est vraiment saturé. Simplement, parlez en direction des micros. Nous, nous disons à peu près à 20 cm, et la direction est importante. Vous remarquerez que si je le déplace de nouveau ainsi, cela ne fonctionne déjà plus.

Pourquoi est-ce que c'est si directif ? Vu que nous sommes dans une salle où on retransmet le son, que les haut-parleurs sont derrière les micros, ils sont directifs pour qu'ils n'aillent pas du côté du larsen. Ce qui veut dire aussi qu'il ne faut pas les tourner en cours de route, en imaginant qu'on va peut-être se mettre de ce côté-là et le tourner. La même chose pour les Municipaux, parce que cela va aller du côté des haut-parleurs et cela va siffler. Comme cela vous allez limiter les risques pour vos séances.

Je tiens aussi à vous dire que le risque zéro n'existe pas. C'est de la technique, c'est une partie informatique qui fait tourner cela, nous avons tous des PC et nous savons comment cela se passe de temps en temps. Donc le risque zéro n'existe pas, c'est de l'électronique, les Boeing

tombent encore.

Vous avez eu quelques soucis la dernière fois, nous avons réglé entre-deux, et j'espère que cela se passera bien pour la suite. Je vous souhaite une bonne séance.

Mme la Présidente Valérie JAGGI WEPF :

Merci M. WIDMER. C'est surtout pour le public que nous intervenons, car c'est vraiment désagréable. Je ne sais pas si vous êtes allé regarder la vidéo, mais ce n'est pas ce qu'il y a de plus génial.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

Pétitions

En date des 4 et 5 octobre derniers, deux pétitions m'ont été remises:

1. De Mme Samira MEHMEDOVIC, pétition pour la sécurité et la qualité de vie des écoliers aux abords du centre scolaire Cheminet-Fontenay.

Elle demande à la Municipalité de sécuriser le périmètre de la rue du Cheminet :

- en instaurant dans les plus brefs délais une présence policière, des contrôles réguliers et un système de patrouilleurs scolaires
- en aménageant rapidement une zone 30 voir 20 km/h et des modérateurs de trafic.

Elle est munie de 180 signatures.

2. Pétition sur la circulation sur la rue du Cheminet.

Elle demande à la Municipalité d'Yverdon-les-Bains de prendre rapidement toutes les mesures utiles en vue de réduire le trafic de transit et contraindre les automobilistes en transit entre le centre-ville et la zone en Chamard, et vice versa, à emprunter la rue de Neuchâtel.

Les pétitionnaires s'opposent à ce que la rue du Cheminet se transforme en « petite ceinture » et ce, dans le prolongement de la rue du Midi. A cet égard, ils relèvent que la Municipalité a décidé d'épargner aux habitants de la rue de Montagny et de la rue Saint-Georges, les nuisances et l'insécurité qu'elle impose aux seuls habitants de la rue du Cheminet.

Elle est munie de 46 signatures.

Après consultation de ses membres, le Bureau du Conseil a décidé de renvoyer ses deux pétitions à l'examen de la Commission des pétitions, en application de l'article 68 de notre règlement.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

Lettre du groupe PLR

Ce jour, j'ai reçu le courrier suivant de la part du groupe PLR :

Madame la Présidente,

Nous vous remercions de communiquer au Conseil communal que nous avons déposé ce jour sur le bureau du Greffe municipal l'annonce de lancement d'une initiative communale selon les articles 106 et suivants de la Loi sur l'exercice des droits politiques, initiative concernant des aménagements de circulation à Yverdon-les-Bains.

Suivent les salutations d'usage et cette lettre est munie de cinq signatures.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

Au point 15 de notre ordre du jour, nous entendrons :

- Un Postulat de M. le Conseiller Jean-Louis VIAL

- Une Motion de Mme la Conseillère Aude BRIAND
- Une Motion de M. le Conseiller Jérôme WULLIAMOZ
- Un Postulat de M. le Conseiller Jean-Yves MARTIN
- Une Question de M. le Conseiller Didier FORESTIER
- Une Question de M. le Conseiller Pierre DESSEMONTET
- Une Question de Mme la Conseillère Anilda DEWARRAT
- Un Postulat de M. le Conseiller Giancarlo VALCESCHINI
- Une Question de Mme la Conseillère Elisabeth FARIAS
- Deux Questions de M. le Conseiller Jacques FIVAZ
- Une Question de Mme la Conseillère Carmen TANNER

**7. COMMUNICATIONS
DE LA MUNICIPALITÉ**

Mme la Présidente Valérie JAGGI WEPF :

La Municipalité a-t-elle des communications à transmettre à notre Conseil ?

M. le Syndic Daniel VON SIEBENTHAL :

Non, Mme la Présidente.

Mme la Présidente Valérie JAGGI WEPF :

CO11.12

Nous prenons tout de même acte de la communication CO11.12 concernant *la transformation et la rénovation du Camping des Iris*.

**8. PRÉAVIS
N° PR11.17PR**

CONCERNANT LA 1ÈRE SÉRIE DE COMPLÉMENT AU BUDGET 2011.

📖 M. JÉRÔME WULLIAMOZ, PRÉSIDENT DE LA COMMISSION DES FINANCES, RAPPORTEUR.

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la commission, M. Jérôme WULLIAMOZ donne lecture des conclusions du rapport, tout en faisant remarquer une petite erreur qui s'est glissée dans les conclusions. Il s'agit bien du préavis PR11.17PR et non pas PR10.17PR. Il ajoute que la Commission des finances est très heureuse d'avoir pu lire la Communication CO11.12 qui parle du camping des Iris et de la reprise par le TCS .

Mme la Présidente Valérie JAGGI WEPF :

Discussion sur article 1

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 1 est accepté à une évidente majorité.

Discussion sur article 2

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 2 est accepté à une évidente majorité.

*Discussion sur
l'ensemble du préavis*

La parole n'est pas demandée, la discussion est close, nous votons.

Vote

Le PR11.17PR est accepté à une évidente majorité.

La Présidente remercie la Commission des finances pour son travail.

Décision du Conseil

Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains,
sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa Commission des finances, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
décide :

Article 1 : Des compléments au budget 2011 représentant au total une augmentation de charges de Fr. 539'900.-- et une augmentation des revenus de Fr. 0.-- sont accordés à la Municipalité.

Article 2 : La situation financière de la Commune est dès lors arrêtée comme suit :

Excédent de charges prévues au budget 2011		1'374'350
	<u>Modification des charges</u>	<u>Modification des revenus</u>
1. Administration générale	96'500	
3. Urbanisme et bâtiments	348'500	
5. Education et Jeunesse	20'000	
6. Police et sports	74'900	
Charges supplémentaires	539'900	+ 539'900
Revenus supplémentaires		
Excédent de charges selon budget et crédits complémentaires		<u>1'914'250</u>

**9. PRÉAVIS
N° PR11.20PR**

UNE DEMANDE DE CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE FR. 420'000.-- POUR L'INSTALLATION PHOTOVOLTAÏQUE SUR LA TOITURE DE LA SOCIÉTÉ AURUBIS SWITZERLAND SA DANS LE CADRE DU PROJET « CENTRALE SOLAIRE PARTICIPATIVE ».

 M. RAPHAËL FRANZI, RAPPORTEUR.

*Composition de la
commission*

Mme et MM. les Conseillers Aline GYGAX, François ARMADA, Raphaël FRANZI, Christian GIROUD, Daniel HOFMANN, Thomas JENNI, Olivier MAIBACH et Bart WIND.

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la commission, M. Raphaël FRANZI ne donne lecture que des conclusions du rapport.

Mme la Présidente Valérie JAGGI WEPF :

Discussion sur article 1

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 1 est accepté à une évidente majorité.

Discussion sur article 2

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 2 est accepté à une large majorité.

Discussion sur article 3

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 3 est accepté à une large majorité.

*Discussion sur
l'ensemble du préavis*

Mme la Municipale Gloria CAPT :

J'aimerais tout d'abord espérer vous remercier tout à l'heure pour accepter ce projet novateur comme vous l'avez vu. J'aimerais en tous les cas remercier mon Service pour l'excellent travail qu'il a accompli dans ce projet novateur et mon prédécesseur qui lui a donné son impulsion. J'aimerais aussi vous dire que dans ce projet novateur, qui est un projet participatif pour toute la population d'Yverdon et environs, il s'agit donc, comme vous l'avez compris, de souscrire une part à une installation photovoltaïque. Il n'est pas trop tard pour le faire, nous avons encore de la place. Vous avez tous reçu ce dépliant et si vous ne l'avez pas reçu, égaré ou si vous en souhaitez d'autres, c'est très volontiers que le Service des énergies vous en fournira d'autres et c'est très volontiers qu'il accueillera vos questions complémentaires, si vous en avez qui vous viennent après le Conseil, ou vos souscription à ce projet. C'est véritablement quelque chose de formidable. Il y a encore de la place, plus beaucoup, mais il y en a encore, et si cela dépasse nos espérances, ce qui n'est pas encore tout à fait le cas, nous n'arrivons pas encore tout à fait aux Fr. 420'000.--, mais pas loin, il faut encore un petit bout, nous agrandirons l'installation comme nous vous l'avons dit en commission.

Voilà ce que je voulais vous dire et j'espère que vous allez faire un excellent accueil à ce projet innovateur encore une fois.

Mme la Présidente Valérie JAGGI WEPF :

La discussion est toujours ouverte sur l'ensemble du préavis.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close, nous votons.

Vote

Le PR11.20PR est accepté à une évidente majorité.

La Présidente remercie la commission pour son travail.

Décision du Conseil

Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains,
sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa commission, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
décide :

Article 1 : La Municipalité est autorisée à réaliser les travaux nécessaires à l'installation photovoltaïque sur la toiture de la Société Aurubis Switzerland SA dans le cadre du projet « Centrale solaire participative » ;

Article 2 : Un crédit d'investissement de Fr. 420'000.-- lui est accordé à cet effet ;

Article 3 : La dépense sera financée par la trésorerie générale, imputée au compte no 4007 « Installation solaire participative » et amortie par les versements des souscripteurs.

10. PRÉAVIS
N° PR11.21PR

CONCERNANT UNE DEMANDE DE CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE FR. 640'000.-- POUR LES TRAVAUX D'EXTENSION ET DE TRANSFORMATION DES LOCAUX DE LA POLICE MUNICIPALE À LA RUE DU VALENTIN À YVERDON-LES-BAINS.

 **M. CHRISTIAN GIROUD, RAPPORTEUR.**

Composition de la commission

Mmes et MM. les Conseillers Catherine CARP, Silvia GIORGIATTI SUTTERLET, Guy ANGÉLOZ, Raphaël FRANZI, Christian GIROUD, Mathias HUMBERT, Boris RICHARD et Jérôme WULLIAMOZ.

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la commission, M. Mathias HUMBERT, membre de la commission, en remplacement de M. Christian GIROUD, Président de la commission, excusé ce soir, ne donne lecture que des conclusions du rapport.

Mme la Présidente Valérie JAGGI WEPF :

La discussion est ouverte sur l'article 1.

Discussion sur article 1

M. le Conseiller Pierre CHERBUIN :

Le groupe UDF- Vert'libéraux salue le préavis présenté par la Municipalité, qui permet d'entrevoir une amélioration nette et impérative des conditions de travail de la police communale. L'analyse parallèle des capacités d'investissement de notre ville permet aussi de conclure à la sagesse de rester dans les murs du Valentin, au moins provisoirement.

Si le préavis déposé contient une description fort détaillée des travaux prévus, ce qui rejoint le souci d'information du Conseil, deux éléments par contre sont de nature à faire sourciller ce même Conseil.

Tout d'abord le fait qu'entre l'annonce du déménagement de la gendarmerie vers l'avenue des Sports et l'adresse de la communication CO11.08 en juin 2011, plusieurs mois se sont écoulés, qui auraient dû servir non seulement à renseigner le Conseil mais surtout à lui permettre de prendre les décisions qui nous sont soumises ce soir.

Secondement, le préavis fait l'impasse sur des éléments fondamentaux, qui ne sont décrits que qualitativement. Il manque en effet à son introduction, l'évolution comparée sur une période représentative, de la population, des affaires traitées et des effectifs policiers. Les conséquences de trois modifications majeures ne sont pas chiffrées, même de manière imprécise : « *l'introduction du nouveau code de procédure pénale, les effectifs minimaux requis par la nouvelle loi sur l'organisation policière vaudoise, enfin le projet de régionalisation des polices municipales du Nord vaudois* ».

Sans ces informations, il est donc délicat de conclure à la justesse non pas des travaux proposés mais de la couverture correcte des besoins effectifs de nos forces de police dans le délai qui nous sépare de la construction d'un hôtel de police.

Le groupe UDF-Vert'libéraux demande donc à la Municipalité de répondre à deux questions essentielles, Mesdames et Messieurs les Conseillers, avant de clore ce débat et de pouvoir ainsi passer au vote suivant les conclusions du préavis présenté :

- Quelle sera l'augmentation en ETP (Equivalent Temps Plein) de l'effectif de la police communale aux horizons de 5 et 10 ans ?
- Les locaux du Valentin, dans leur configuration proposée, satisferont-ils les besoins en surface de ces effectifs ?

Nous vous remercions par avance de vos réponses.

M. le Municipal Jean-Daniel CARRARD :

Effectivement, M. le Conseiller, nous parlons d'un préavis qui a pour objet de discuter du cadre de travail de la Police, et il n'y a pas toute l'analyse que l'on peut faire en besoin de force de police.

Ce que je peux dire sur la première question, qui est donc pour les besoins en ETP. Les besoins en personnel supplémentaire sont effectivement avérés, et une première étape vous sera proposée dans le cadre du budget 2012. Vous verrez qu'il y a donc une proposition qui est faite par la Municipalité de renforcement des effectifs de police. Une deuxième étape vous sera certainement proposée aussi, dans le cadre de la réflexion plus globale, discutée prochainement pour la régionalisation de la police, et à ce moment-là, il y aura une présentation générale du système, donc il est difficile de sortir des chiffres définitifs.

Je crois qu'il faut opposer les envies de la police avec la réalité, malheureusement, du terrain, de la partie financière, c'est-à-dire des possibilités financières de la Commune. C'est pour cela que je vous invite, pour ce qui est des effectifs, à reporter le débat dans le cadre du budget 2012, et ensuite dans le cadre du préavis qui va suivre certainement pour ce qui est de la régionalisation.

Vous avez posé la question de savoir si les locaux vont satisfaire aux besoins de la police. Alors je dirais ceci : nous avons saisi une opportunité, je crois que tout le monde l'a compris, d'agrandir les locaux de la Police et donc de pouvoir mettre un peu d'air dans le système puisqu'effectivement, c'était relativement difficile. La difficulté, c'est d'ailleurs la difficulté qui nous amené à nous retrouver dans la situation de devoir travailler dans l'urgence, la difficulté principale était une difficulté financière dans un premier temps. Cela veut dire que la première étude de mise à disposition de ces locaux chiffrait l'investissement aux environs de 1 million 6, 1 million 7. Evidemment, il était hors de question de vous proposer ceci. Cela nécessitait un travail tant des Services de l'urbanisme et des bâtiments que de police pour réduire le préavis, et la demande qui vous est faites aujourd'hui.

Pour ce qui est des locaux, les surfaces sont confortables, mais les locaux le sont moins. Donc on a un problème avec ces locaux de confidentialité, encore, de sécurisation et de mise aux normes, vous le savez, évidemment, ce sont des locaux qui sont mixtes et cette mixité pose des problèmes entre les commerces et l'habitation. Je vous donne un exemple. Sur la longueur du bâtiment, nous pouvons imaginer que dans la prolongation des locaux de police, il y a des habitations et on pourrait très facilement passer d'un balcon à l'autre. Je n'invite pas les gens à le faire, je dis simplement que c'est possible. Il y a donc une problématique de confidentialité et ce n'est certainement pas comme cela que l'on doit avoir un hôtel de police digne de ce nom à l'heure actuelle. C'est un investissement provisoire, vous le savez, qui, on l'espère, en tout cas au niveau de la direction de police, sera le plus court possible. On en discutera avec mes collègues de la Municipalité et avec vous aussi pour voir dans quelles mesures la Commune peut offrir un hôtel de police digne de ce nom dans les meilleurs délais, mais je crois qu'il faut se satisfaire de cette solution-là en attendant et nous sommes, malgré tout, très content de pouvoir avoir cette solution intermédiaire. Je vous remercie.

Mme la Présidente Valérie JAGGI WEPF :

La discussion est toujours ouverte sur l'article 1.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close, nous votons.

L'article 1 est accepté à une évidente majorité.

M. le Conseiller Didier FORESTIER :

Dans l'article 2, un crédit d'investissement est demandé de Fr. 640'000. -- alors que dans le détail du préavis, c'est une somme de Fr. 540'000. -- d'investissement qui est demandée à la charge de la Commune. J'aimerais savoir pourquoi vous avez mis Fr. 640'000. -- et pas Fr. 540'000. -- .

Vote

Discussion sur article 2

M. le Municipal Jean-Daniel CARRARD :

C'est la même technique financière que quand nous demandons des subsides ou des subventions au canton. Nous demandons la somme globale, qui est donc de Fr. 640'000. --, à laquelle on va retrancher les Fr. 100'000. -- de la participation du propriétaire, mais c'est une technique comptable qui dit que l'investissement globale est bien de Fr. 640'00. -- et après si on peut obtenir des aides, c'est le cas dans cette situation-là, elles seront déduites et cela ne coûtera effectivement que, si je peux me permettre, Fr. 540'000. -- à la collectivité.

Mme la Présidente Valérie JAGGI WEPF :

La discussion est toujours ouverte sur l'article 2.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close, nous votons.

Vote

L'article 2 est accepté à une évidente majorité.

Discussion sur article 3

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 3 est accepté à une évidente majorité.

Discussion sur l'ensemble du préavis

La parole n'est pas demandée, la discussion est close, nous votons.

Vote

Le PR11.21PR est accepté à une évidente majorité.

La Présidente remercie la commission pour son travail.

Décision du Conseil

Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains,
sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa commission, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
décide :

Article 1 : La Municipalité est autorisée à entreprendre les travaux d'extension et de transformation des locaux de la Police municipale à la rue du Valentin ;

Article 2 : Un crédit d'investissement de frs 640'000.- lui est accordé à cet effet ;

Article 3 : La dépense sera financée par la trésorerie générale, imputé sur le compte « extension des locaux de police » no 3603 et amortie sur cinq ans.

**11. PRÉAVIS
N° PR11.23PR**

CONCERNANT UNE DEMANDE DE CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE FR. 321'000. -- POUR LA PARTICIPATION DE LA VILLE D'YVERDON-LES-BAINS À L'ANNÉE ROUSSEAU.

 M. PASCAL BLUM, RAPPORTEUR.

Composition de la commission

Mmes et MM. les Conseillers Maryse SCHNEIDER, Fanny SPICHIGER, Pascal BLUM, Piero SUTTERLET, Harry THONNEY et Lukas WYSSBROD. Mmes Anna Rita BARTOLOTTA et Martine FREY TAILLARD étaient excusées.

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la commission,

Discussion sur article 1

M. Pascal BLUM ne donne lecture que des conclusions du rapport.

Mme la Conseillère Maryse SCHNEIDER :

Nous pouvons lire à la page 7 du préavis qu'une demande a été faite de subventions au Canton et lorsque la commission s'est réunie, la Municipalité n'avait pas encore de réponse par rapport à cette demande. Ma question est : est-ce qu'à ce jour, il y a une réponse ou un a priori positif de la part du Canton et cette question s'adresse à notre Municipalité. Merci beaucoup.

Mme la Municipale Nathalie SAUGY :

Oui, j'ai reçu une entrée en matière du Canton, par un courrier daté du 15 septembre, sous la signature de la Cheffe du Service des affaires culturelles du Canton de Vaud, Mme Brigitte WARIDEL. Elle nous informe que son service est disposé à soutenir à hauteur à Fr. 15'000.-- à 20'000. -- les projets qui seront mis en œuvre. C'est à titre indicatif, sous réserve de la demande que le SERAC doit faire dans le cadre du budget 2012.

M. le Conseiller Yves RICHARD :

Je suis un peu étonné de ce préavis. Je n'ai pas eu l'occasion de rencontrer M. Rousseau, pendant les 25 jours qu'il a passé à Yverdon et je trouve que c'est quand même une somme un peu astronomique pour Rousseau, qui n'a fait qu'un bref passage. On nous dit que Genève, Montreux, Vevey vont aussi participer à cette commémoration. Mais nous n'avons aucun chiffre des autres villes. Combien est-ce que cela va coûter. Nous ne savons pas. Et si je prends le compte-rendu, « *durant la discussion, certains membres de la commission ont regretté qu'il n'y ait pas une réelle coordination entre Genève, Neuchâtel et Yverdon, (logo commun avec Genève, un pièce créée à Genève sera jouée à Yverdon...)* », ce n'est encore pas si sûr. « *Si la Commission salue le professionnalisme avec lequel ce projet est engagé, certains membres considèrent que les moyens mis en œuvre sont disproportionnés par rapport aux efforts consentis pour le 750^{ème} de la Ville nouvelle* ».

Encore une autre remarque qui m'incite à refuser ce préavis : l'engagement : « *L'engagement du chef de projet depuis mai 2011 sans l'obtention du budget correspondant a également été relevé* ».

Je ne suis pas contre la culture, loin de là, je pense que cette somme que nous attribuons à Rousseau, nous ferions mieux de la mettre pour le Service culturel de la Ville. Nous avons le Musée de la Mode qui attend des locaux, nous avons d'autres sociétés qui aimeraient aussi bénéficier de cette somme. Je trouve vraiment exagéré que pour une personne qui n'a passé que 25 jours à Yverdon, cela nous fait une somme de 12'000 et quelques par jour !

Donc, Mmes et MM. les Conseillers, je vous invite à refuser ce préavis.

Mme la Municipale Nathalie SAUGY :

Alors, bon, vous avez le droit de trouver que c'est cher, voilà. Mais j'aimerais quand même vous dire que cet argent, ce budget est composé de soutiens à des événements proposés par les institutions culturelles et les éléments servant à cimenter et à faire briller l'ensemble de ce projet. Ces institutions qui sont motivées et enthousiastes auraient certainement fait des demandes de soutien diverses pour des projets qui n'auraient pas bénéficié d'une coordination et de la mise en valeur.

L'année Rousseau est un projet où chacune de ces institutions apporte ses forces et son regard. Le projet illustre le dynamisme culturel de la Ville et le chemin vers une des plus grandes coordinations est mis en valeur. Ce projet est un bon tremplin pour la fondation du Service culturel car ce sont par des discussions et des actions partagés entre tous les acteurs ou presque que se met en place cette coordination.

Le projet vous l'avez dit, et c'est dit dans le rapport également, est conduit de manière très professionnelle. Les partenaires, les institutions culturelles, les sponsors, le canton, l'ont senti, et ont manifesté de l'intérêt, de l'enthousiasme et du soutien. Rousseau 2012 est déjà un projet qui mobilise des ressources régionales et nationales en plus des ressources locales.

En ce qui concerne le soutien des partenaires, j'ai cité l'Etat de Vaud tout à l'heure, mais une demande de soutien financier via le SELT va être déposé avant la fin de l'année et là aussi nous pensons obtenir une aide financière à fonds perdus. Nouvel élément également, Payot Romandie désire être notre partenaire principal du projet, en s'appuyant sur tout son réseau de librairie. Les synergies entre Genève et Neuchâtel sont relativement fortes, étant donné que notre chef de projet est en contact régulier avec les différents chefs de projet de ces villes, pour des échanges d'information, pour éviter justement le chevauchement de dates. La communication en ligne permettra de lier les événements des différents endroits.

Un projet de chemin Rousseau initié par Neuchâtel qui reliera les Villes impliquées dans le Canton jusqu'à Genève renforce ce lien. Du côté de Genève, le logo est partagé, ils font voyager leur création et les créations yverdonnoises sont aussi destinées à voyager, notamment la publication du feuillet qui a de grande chance de donner lieu à des événements en divers endroits de Suisse Romande.

Un effort tout particulier a été mis à propos de la communication et lui donne un visage attrayant et novateur. La forme de communication sera surprenante, portée de sens, accrocheuse. Un fil rouge qui est aussi mentionné permet à la fois d'interpeller la population locale, présence de texte surprenant dans l'espace public et de développer une image positive de la ville et du projet à un niveau romand auprès des personnes intéressées à la culture au sens large du terme. Voilà ce que je peux vous dire encore concernant ce projet dans les dernières nouvelles toutes fraîches.

Mme la Présidente Valérie JAGGI WEPF :

La discussion est toujours ouverte sur l'article 1.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close, nous votons.

Vote

L'article 1 ci-dessous est refusé par 38 voix contre 35 et 7 abstentions.

Article 1 : La Municipalité est autorisée à participer à la commémoration de l'année Rousseau

Dans ces conditions, je vous soumetts la proposition suivante : compte tenu que l'article 1 est refusé, je propose de ne pas continuer la discussion et la votation sur les articles 2 et 3. Y a-t-il opposition à cette manière de faire ?

Y a-t-il des questions particulières sur l'ensemble du préavis ?

Cela ne semble pas être le cas. Donc je remercie la commission pour son travail et demande au rapporteur de reprendre place.

Le PR11.23PR est par conséquent refusé.

12. PRÉAVIS
N° PR11.24PR

CONCERNANT LA RÉPONSE À LA MOTION DU CONSEILLER G. VALCESCHINI « POUR UNE GESTION APPROPRIÉE ET UNE INFORMATION RÉGULIÈRE DES PARTICIPATIONS FINANCIÈRES DE NOTRE COMMUNE ».

 M. BART WIND, RAPPORTEUR.

Composition de la commission

Mmes et MM. les Conseillers Anne-Louise GILLIÉRON, Thierry GABERELL (remplaçant Claire-Lyse DETREY), Pascal GAFNER, Philippe GUIGNARD, Bexhet HALIMI, Pierre HUNKELER, Giancarlo VALCESCHINI et Bart WIND.

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la commission, M. Bart WIND donne lecture des conclusions du rapport et des vœux de la commission.

Discussion sur article 1

M. le Conseiller Giancarlo VALCESCHINI :

En date du 17 avril dernier était déposée la motion socialiste demandant la mise en place des outils utiles à la bonne gestion des délégations aux participations communales. Il n'a pas fallu 5 mois à notre Municipalité pour qu'elle nous présente un rapport détaillé en réponse à notre motion. Cette diligence montre que nos autorités ont parfaitement compris l'intérêt d'agir dans la période qui précède le renouvellement de ses représentations et nous nous en réjouissons.

La nouvelle législature ne pouvait en effet présenter meilleure opportunité pour apporter les améliorations souhaitées par la Cour des comptes, en revoyant la manière dont sont définies les attentes de notre Exécutif à l'égard des représentants qu'elle désigne au sein des associations dans lesquelles elle détient des participations.

Le rapport qui est soumis à notre approbation ce soir répond en temps et sur le fond aux attentes de notre groupe politique. Nous nous réjouissons que notre Municipalité démontre, par la qualité et la densité de son texte, qu'elle a compris les enjeux d'une bonne définition du rôle de ses représentants.

C'est dire que nous sommes pleinement satisfaits de la réponse apportée ce soir et nous vous invitons, Mme et MM. les Conseillers, à accepter celle-ci.

Une fois cette étape franchie, nous resterons attentifs à la mise en œuvre du dispositif et nous ne doutons pas qu'une bonne dose d'abnégation soit nécessaire. Nous invitons notre Municipalité à mettre en pratique sans tarder les principes, les outils et les informations qu'elle propose, tout en faisant siens les vœux émis par la commission qui a rapporté sur cet objet.

Mme la Présidente Valérie JAGGI WEPF :

La discussion est toujours ouverte sur l'article 1.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close, nous votons.

Vote

L'article 1 est accepté à la majorité.

Discussion sur article 2

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 2 est accepté à l'unanimité.

Discussion sur l'ensemble du préavis

La parole n'est pas demandée, la discussion est close, nous votons.

Vote

Le PR11.24PR est accepté à l'unanimité.

La Présidente remercie la commission pour son travail.

Décision du Conseil

Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains,
sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa commission, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
décide :

Article 1 : Le Conseil communal prend acte de l'ensemble des informations communiquées sur la mise en application de la loi sur les participations de l'Etat et des communes à des personnes morales.

Article 2 : Le Conseil communal considère que les dispositifs de surveillance présentés répondent à la motion du Conseiller G. Valceschini.

13. PÉTITION

DU GROUPE DES VERTS EN FAVEUR DU CINEMA À YVERDON-LES-BAINS.

 **MME MARTINE FREY TAILLARD, PRESIDENTE DE LA COMMISSION DES PETITIONS, RAPPOTRICE.**

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la commission, Mme Martine FREY TAILLARD ne donne lecture que des conclusions du rapport.

Discussion sur son renvoi à la Municipalité

Mme la Conseillère Fanny SPICHIGER :

Au nom du groupe des Verts et surtout au nom des plus de 1600 signataires de la pétition, je me réjouis que cette pétition soit renvoyée à la Municipalité. Je me réjouis aussi des conclusions de la commission, et j'espère, je suis sûre qu'elle ne sera pas lettre morte sur les bureaux de la Municipalité. Nous nous réjouissons d'entrevoir des résultats.

Mme la Présidente Valérie JAGGI WEPF :

La discussion est toujours ouverte sur la pétition.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close, nous votons.

Vote

Le renvoi de cette pétition à la Municipalité est accepté à l'unanimité.

La Présidente remercie la Commission des pétitions pour son travail.

14. NOMINATION D'UN MEMBRE ET D'UN SUPPLÉANT À LA COMMISSION DE GESTION

Mme la Présidente Valérie JAGGI WEPF :

Suite à la démission de M. Rolf ZWICKY du Conseil communal et de M. Jean-Yves MARTIN de la suppléance de la Commission de gestion, deux sièges vacants sont à repourvoir dans cette Commission.

Je prie l'assemblée de me soumettre une candidature.

M. le Conseiller Nicola SCHIRINZI :

Le groupe UDC soumet la candidature de M. Jean-Yves MARTIN comme membre et moi-même

comme suppléant de la Commission de gestion.

Mme la Présidente Valérie JAGGI WEPF :

Comme il y a deux candidatures pour deux postes à repourvoir, je vous propose, sauf avis contraire, de voter à main levée :

A l'unanimité, **M. Jean-Yves MARTIN** et **M. Nicola SCHIRINZI** sont élus, respectivement membre et membre suppléant à la Commission de gestion.

La Commission de gestion est donc à nouveau au complet. MM. les Conseillers Jean-Yves MARTIN et Nicola SCHIRINZI, je vous félicite pour votre élection et vous souhaite beaucoup de plaisir au sein de cette Commission.

15. PROPOSITIONS
INDIVIDUELLES ET
INTERPELLATIONS.
15.1

Un Postulat de M. le Conseiller Jean-Louis VIAL (La création d'un golf urbain).

Le 15 septembre dernier, je suis allé avec ma classe en course d'école à Fribourg et nous avons visité la ville en jouant au golf. En effet, cette ville possède un golf urbain. Il s'agit d'un mélange entre le golf et le minigolf. Le parcours sillonne la ville et est jalonné par 18 postes. Ces derniers sont constitués d'un point de départ marqué par une plateforme aménagée d'un gazon synthétique d'environ 50 cm² et par un point d'arrivée formé d'un trou dans le sol entouré d'environ 1 m² de synthétique. Un piquet bleu marque le point de départ et un piquet rouge le point d'arrivée. C'est tout point de vue infrastructures. Rien d'autre.

L'équipement est fourni à l'office du tourisme. Il se compose d'un club à trois faces, d'une balle en mousse dure et d'un plan de ville avec le tracé qui permet aux participants de découvrir les places, les ruelles, les ponts et les curiosités de la ville. Le prix est modique et se paie par club prêté : 9 frs pour les adultes, 5 frs pour les enfants et 7 frs par groupes. Si je prends comme exemple ma course d'école, cette activité a coûté 35 frs pour 22 élèves. Donc Fr.35.- au total. Le parcours entier dure environ 4 heures et je peux vous garantir que mes élèves y ont pris beaucoup de plaisir.

Le golf urbain de Fribourg a été mis en service en avril 2008 et à ce jour 20'000 personnes y ont joué ! Il est en plus bénéficiaire ! Ces renseignements m'ont été fournis par l'Office du tourisme de Fribourg ainsi qu'un dossier complet sur cette activité. J'en profite pour le remercier. J'ai d'ailleurs déjà transmis un exemplaire de ce dossier à l'Office du Tourisme et à URBAT.

Je dépose un postulat car ce Golf Urbain ne peut que se réaliser avec une collaboration étroite entre l'Office du Tourisme et URBAT. Le premier devra en assurer la promotion et URBAT la mise à disposition des terrains et des infrastructures.

Cette attraction est un plus dans l'offre touristique. Elle ne coûte pas cher, ne nécessite aucune infrastructure lourde et s'adresse à tout le monde. Elle ne pourra qu'intéresser les familles, nos hôtes étrangers et les classes d'école. Elle permettra surtout de montrer de façon ludique tous les aspects les plus intéressants de notre ville.

Je propose donc le postulat suivant :

La Municipalité d'Yverdon-les-Bains, en collaboration avec l'Office du Tourisme, étudie la possibilité de créer un Golf Urbain en ville d'Yverdon-les-Bains.

Mme la Présidente Valérie JAGGI WEPF :

Nous sommes donc en présence d'un postulat au sens de l'article 62, lettre a, de notre

règlement, avec demande de renvoi à la Municipalité au sens de l'article 64.

La discussion est ouverte sur la prise en considération de ce postulat.

Discussion ouverte sur le postulat

M. Le Conseiller Olivier KERNEN :

Si sur le fond, je ne vais pas me prononcer pour ou contre un tel projet, ce n'est pas franchement le but de mon intervention, je m'étonne de l'artillerie lourde que l'on utilise pour poser comme une simple question à la Municipalité pour que cette dernière aille demander à l'ADNV si elle trouve l'idée favorable ou non pour la ville. Moi je trouve qu'une simple interpellation aurait amplement suffi.

Avec ce que vous demandez, M. le Conseiller, on va mettre en place les services de la Commune, une commission qui devra statuer sur un projet qui est somme toute relativement simple et sur un projet sur lequel on pourrait très bien répondre à l'issue d'une simple interpellation. C'est simplement cela. Parce que si tout le monde suite à une course d'école ou à un voyage de vacances ramène une bonne idée et que chaque fois on en fait un postulat, je ne suis pas sûr qu'on s'en sorte véritablement et qu'on ait quelque chose à gagner dans cette procédure.

Mme la Municipale Marianne SAVARY :

M. VIAL, je trouve votre proposition amusante et en fait assez modeste pour paraître indolore, mais il y a quand même quelque chose sur lequel j'avais envie d'attirer votre attention, c'était que, tout le monde le sait, la ville grandit, la ville se développe et ces développements, quelque part, surchargent passablement les Services de l'administration, tous services confondus, d'ailleurs. On veut des nouveaux quartiers, on veut des nouveaux bâtiments, on veut des aménagements urbains de qualité, en matière de route, d'espace public, et j'en passe, projets et dossiers d'ailleurs dont les Conseillers communaux sont souvent les premiers à dire qu'ils n'avancent pas assez vite. Alors, je crois qu'il n'est pas forcément judicieux de demander à la commune d'ouvrir un nouveau dossier actuellement parce que, comme l'a dit le Conseiller M. Olivier KERNEN ; on a trouvé une bonne idée ailleurs et qu'on aimerait qu'on le fasse aussi ici.

Nous avons des priorités importantes, à mon avis, sur lesquels nous devons vraiment concentrer nos efforts sans nous disperser. La Municipalité propose donc ainsi au Conseil communal de ne pas lui renvoyer ce postulat, par contre, M. VIAL, vous aurez en effet tout le loisir d'aller faire la même demande à l'ADNV ou à l'office du tourisme.

M. le Conseiller Jean-Louis VIAL :

Alors il est évident que je vais répondre. Si je sors l'artillerie lourde, c'est surtout en prévision de la réponse, car j'ai l'impression que si je ne sors pas cette artillerie, il ne se fera rien. Je suis allé à l'ADNV, je suis allé à l'Office du tourisme, et là j'ai bien compris qu'ils n'allaient pas bouger s'il n'y avait pas les terrains, s'il n'y avait pas l'assurance, les terrains, attention, ce n'est rien. Je vous l'ai dit, c'est 25m² pour mettre un trou au milieu. C'est un projet qui est peu coûteux, qui est très simple, et c'est peut-être cela qui fait peur. Pourquoi ? parce que c'est trop pratique. M. KERNEN a dit : « si on doit discuter de tous les bons projets que l'on voit ailleurs, voire des courses d'école... », et bien je dois dire que oui, on doit le faire. Nous avons eu souvent des discussions ici politiques, partisans, pendant des heures et qui n'ont amené à rien. Ici, ce que je demande c'est un tout petit projet, concret, qui s'adresse aux familles, aux courses d'école.

Lorsqu'une course d'école vient à Yverdon, qu'est-ce qu'elle a ? Elle peut aller visiter le musée, et Dieu sait si j'aime ce musée. Mais croyez-moi, amener 22 adolescents pour visiter le musée en course d'école, non ! ce que je désire, c'est leur offrir une animation où ils seront contents, où ils pourront découvrir notre ville, la visiter, aller voir les menhirs, passer à côté du Château, visiter les parcs de notre ville qui sont si bien entretenus, excusez-moi je ne trouve pas que c'est une simple petite idée, comme cela. C'est quelque chose qui s'adresse à beaucoup de gens. 20'000

personnes à Fribourg en trois ans ! et c'est bénéficiaire ! De plus, me répondre qu'on a d'autres choses à faire, excusez-moi, mais les gens, les personnes, les Yverdonnois attendent aussi qu'on leur offre quelque chose, et pas seulement qu'on discute de grands projets AggloY, d'infrastructures, d'hôtel de police qui se réaliseront dans dix ans, mais ils attendent aussi de pouvoir rester dans leur ville, de pouvoir promener leur famille et de pouvoir leur offrir quelque chose.

J'aurais pu faire une simple interpellation. Mais l'interpellation, je suis sûre qu'elle aurait été acceptée, très bien, et qu'on allait dire, après, débrouillez-vous avec l'Office du tourisme. Non, c'est une collaboration que je demande, parce que cela ne peut pas se réaliser sans collaboration. Je me suis renseigné à Fribourg, c'est une collaboration étroite entre la Ville, l'Office du tourisme et même un hôtel qui récupère les clubs quand l'Office du tourisme est fermé. Si Fribourg a réussi à le faire, je trouve qu'Yverdon y arrive aussi. Et ce n'est pas déplacer des montagnes. C'est déplacer une petite balle pour la mettre dans un trou et pour montrer à nos hôtes que notre ville est belle.

Mme la Conseillère Fanny SPICHIGER :

Je vous rejoins tout à fait M. VIAL, la ville est belle, c'est un projet simple, c'est un petit projet, qui pourrait effectivement rencontrer son public assez facilement. Je crois que ce qui pose question simplement ce soir, ce n'est pas forcément le fond, parce qu'il me semble que c'est un projet sur lequel nous pourrions tous nous rallier, c'est simplement de se demander qui doit être porteur de ce projet.

Je pense que le nœud de la question est là : est-ce qu'on peut systématiquement toujours tout demander à la ville ? Sur ce coup-là, je n'en suis pas sûr, j'ai un petit doute. A mon avis, l'Office du tourisme pourrait être porteur du projet, un comité pourrait être porteur du projet, c'est aussi important d'avoir des dynamiques citoyennes, on le sait, ce sont aussi ces projets-là qui fonctionnent, qui durent dans le temps. Ensuite, j'imagine que si le projet arrive porté par un autre organisme, dans ce cadre-là, j'imagine que la collaboration avec la ville pourra être possible. Le souci c'est bien que ce soit à un service de la ville de porter un tel projet, ce n'est pas sur le projet en soi.

J'ai un peu l'impression que personne, en tout cas, moi, je ne remets absolument pas en cause le projet de golf urbain, c'est simplement que dans votre postulat vous parliez de l'Office du tourisme comme étant ceux qui devront faire la promotion, à mon avis, si à Fribourg aussi, il y a un hôtel, c'est qu'il y a aussi des partenaires privés. A mon avis, l'impulsion peut venir de là, et on ne peut pas toujours tout attendre de la Commune.

Mme la Conseillère Pierrette ROULET-GRIN :

Je trouve l'idée de M. VIAL excellente et je vous signale simplement que pendant l'été, l'Office du tourisme accueille des stagiaires de l'école de tourisme de Sierre, et que c'est exactement le genre de projet qu'on peut faire réaliser par quelqu'un qui se destine au management hôtelier et touristique.

Je vous invite à accepter la proposition faite par M. VIAL.

M. le Syndic Daniel VON SIEBENTHAL :

Sans doute l'idée est-elle bonne, je n'ai pas parcouru la Ville de Fribourg grâce au golf qui y a été installé, mais je dirai ceci. Je dirai que chaque ville, chaque lieu, développe ses projets en fonction de sa situation. Que je sache, M. le Conseiller VIAL, il n'y a pas que le musée qui puisse intéresser des élèves, des enfants, qui viennent à Yverdon-les-Bains, Dieu merci. Il y a une multitude d'activités, pour ne citer que le deuxième musée qui est juste à côté, par exemple, ou la grande Cariçaie, qui est quand même un centre qui est connu au moins au niveau romand. Que je sache, Fribourg ne dispose pas d'un lac, Fribourg n'a pas les bains thermaux, donc chacun développe son offre touristique en fonction de ses spécificités. Et je crois que nous avons nos

propres lieux, nos propres idées de développement touristique, et que nous ne sommes pas forcés de faire la même chose que ce qui se fait à 50 km d'ici au maximum. Cela, c'est une première chose.

En ce qui concerne la forme, évidemment c'est un postulat qui va nous demander d'étudier la question, si le Conseil le souhaite nous allons le faire. J'aimerais juste rappeler à ce Conseil, Mmes et MM. qu'il y a de nombreux postulats et de nombreuses motions qui sont pendantes auprès de la Municipalité non pas parce que nous ne voulons pas y répondre mais parce que nous ne pouvons pas y répondre et vous recevez d'ailleurs à chaque législature, vous allez bientôt la recevoir, une communication qui vous informe de l'état des motions et postulats qui sont pendants. Donc, ce n'est pas de la mauvaise volonté que j'exprime par avance, je dis simplement que la charge sur l'administration est importante et que même si le projet est facile à réaliser, il nécessite quand même une étude, il nécessite quand même, pour mettre 18 trous dans une commune, de faire un parcours, d'élaborer un projet, et donc c'est du temps à consacrer alors que peut-être y a-t-il d'autres priorités.

Voilà juste ce que je voulais dire avant que vous ne votiez, Mmes et MM. les Conseillers.

Mme la Conseillère Carmen TANNER :

Je reviendrais sur l'idée générale, de faire des propositions même si on a de gros projets à côté. Je pense que c'est notre rôle, au Conseil communal, de faire des propositions, petites soient-elles, mais c'est notre rôle, de lancer des choses, de lancer des pavés dans la marre, les prennent qui pourra, vous les classez horizontalement, c'est la Municipalité qui décide, mais je pense que c'est notre rôle et il ne faut pas le nier, et M. VIAL, je vous remercie pour cette proposition.

Dans les débats que j'entendais, il y a ce problème de recopier une activité qui se fait ailleurs, ou de l'adapter, c'est vrai que du coup, cela perdra un peu de son utilité, si à Fribourg, on propose la même chose. On est dans le cadre d'un projet d'un outil de marketing urbain. Si M. VIAL conçoit de changer l'intitulé de son postulat en proposant de développer un outil de marketing urbain dans l'esprit du golf urbain, dans cet esprit-là, moi je pense qu'on ouvre un peu le spectre des possibilités et du coup je me verrais bien soutenir ce postulat. Voilà, merci.

M. le Conseiller Jean-Louis VIAL :

Alors je ne le changerai pas. Ce n'est pas du copier-coller. Ce golf urbain n'est qu'un prétexte pour visiter la ville. Fribourg et Yverdon sont différentes. Ce n'est que proposer un jeu pour que des gens, des enfants, des touristes, des familles se promènent en ville en ayant un but. Si vous êtes déjà aller dans une autre ville, même si elle n'est qu'à 50km et qu'on arrive et qu'on dit, : « et bien, que va-t-on visiter ? » on prend un plan de ville, si vous avez déjà eu trois enfants dans les mains, vous y allez, vous passez à la cathédrale, vous regardez les rues, etc.... vous ne le faites pas longtemps.

Si vous avez un club de golf, et qu'il faut mettre une balle dans les trous, les enfants sont contents, les parents aussi. Je répondrai juste à M. le Syndic que nous avons un lac à Yverdon mais nous n'avons pas de pédalos, nous n'avons rien pour aller dessus. Je répondrai que nous avons la Grande Cariçaie, allez vous promener avec une ou deux classes... Je répondrai que nous avons les bains, Fr.35. --, ce sera le prix de deux entrées pour les enfants, cela ne sera pas le prix pour toute une classe. Voilà.

Mme la Présidente Valérie JAGGI WEPF :

La discussion est toujours ouverte sur la prise en considération de ce postulat.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close, nous votons.

Je vais vous relire le texte du postulat : **La Municipalité d'Yverdon-les-Bains, en collaboration avec l'Office du Tourisme, étudie la possibilité de créer un Golf Urbain en ville d'Yverdon-**

les-Bains.**Vote**

La prise en considération de ce postulat et son renvoi à la Municipalité sont acceptés à une courte majorité.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

15.2**Une Motion de Mme la Conseillère Aude BRIAND pour le PLR (Stop à l'engorgement planifié et à la pénurie organisée.)**

La politique menée actuellement à Yverdon-les-Bains est clairement dirigée contre les voitures.

Ceci pourrait être compris si les mesures prises contribuaient à améliorer la qualité de vie des habitants et favoriser la mobilité douce, mais c'est visiblement le contraire qui se produit.

Ainsi, nous constatons :

1. l'engorgement systématique et planifié de certaines rues à forte densité d'habitation. Cela se fait par la mise en place de mesures non adaptées, sans aucune concertation avec les riverains et surtout sans prendre le pouls du Conseil communal.
2. le grignotage systématique de places de parc sur le domaine public, aussi bien au centre ville que dans le secteur d'habitation.
3. il s'y ajoute une absence de réponse de l'autorité. C'est le cas par exemple avec l'opposition faite en décembre 2010 dans le cadre du dossier d'enquête n°8176 concernant entre autre le parking du Château et pour laquelle aucun accusé de réception n'est encore parvenu aux 89 opposants. Entre-temps, bien sûr, des modifications contestées ont été entreprises. Il n'est pas admissible que la procédure légale ne soit pas respectée.

Le groupe PLR demande :

1. la réouverture immédiate du Pont de la rue de Montagny et la suppression des mesures d'accompagnement prises dans le secteur, rue du Chasseron, rue St-Georges qui se sont révélés inadéquates (notamment parce que insuffisamment réfléchies, non respectées et non contrôlées). C'est-à-dire le rétablissement de la situation de circulation d'avant décembre 2010.
2. l'arrêt immédiat de toute suppression de places de parc et ce jusqu'à la réalisation de mesures compensatoires (par exemple un important parking souterrain au centre ville, ainsi que des parkings d'échange en périphérie de la ville, etc.).
3. L'état comptable des places de parc au 1^{er} janvier 2009 et l'état à ce jour.
4. la facilitation des démarches administratives pour la réalisation de places de parc, de parking ou de garages projetés sur le domaine privé.

Pour la réputation de notre ville et dans l'intérêt de ses habitants, visiteurs, commerçants, clients, entrepreneurs, nous vous invitons à soutenir cette motion et la renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport dans les trois mois. Je vous remercie de votre attention.

Mme la Présidente Valérie JAGGI WEPF :

Nous sommes donc en présence d'une motion au sens de l'article 62, lettre b, de notre règlement avec demande de renvoi à la Municipalité.

La discussion est ouverte sur la prise en considération de cette motion.

Discussion ouverte sur la motion

M. le Conseiller Maximilien BERNHARD :

Il y a quelques mois en arrière, lors de notre campagne électorale et communale, les

représentants de l'UDF avaient demandé, explicitement et à plusieurs reprises à la Municipalité, à la majorité d'alors mais qui est la même aujourd'hui, la mise en place de mesures compensatoires. Nous avons évoqué, notamment, comme l'a dit notre collègue Aude BRIAND, la question des parkings d'échange, avec des navettes, avec des fréquences très régulières.

Force est de constater aujourd'hui que l'accès au centre-ville d'Yverdon-les-Bains continue à se restreindre alors qu'il devrait au contraire être facilité. Cela, et on ne se le cache pas, peut avoir des conséquences néfastes à terme, et il convient aujourd'hui, de pouvoir améliorer cette situation. Aujourd'hui, nous devons revitaliser notre centre-ville, nous devons faciliter l'accès, nous avons parlé de cinéma tout à l'heure, si l'on ne fait rien, on sait d'ores et déjà que notre cinéma risque de s'expatrier dans la périphérie de la ville et je crois qu'ici ce soir, aucun d'entre nous n'a envie de voir ces cinémas partir. Alors afin que nous puissions nous déterminer aussi en toute connaissance de cause sur la question de notre collègue Aude BRIAND, je prie la Municipalité de me renseigner sur l'état de ces travaux, sur ces fameuses mesures compensatoires, réclamées, je ne dirais pas à corps et à cris, depuis plusieurs mois, mais nous n'en sommes pas loin.

M. le Conseiller Daniel COCHAND :

Un proverbe dit que les nœuds finissent toujours par arriver au peigne. Il y a de cela presque une année il a été pris prétexte de l'introduction de Mobilis pour fermer de manière unilatérale et peu réfléchie le pont de la Rue de Montagny. Ayant eu vent de cette prochaine fermeture une association de quartier nommée St-Georges, St. Georges est un nom de guerre en l'occasion, et il y a dans cette association des gens de la rue St. Georges et de toutes les rues avoisinantes, s'est créée et a adressé à l'autorité une pétition munie de plus de cent signatures et son comité a demandé à la Municipalité de surseoir à cette mesure. La pétition ayant été malheureusement envoyée directement à la Municipalité, au lieu de notre Conseil, celle-ci lui a réservé un sort conforme à celui d'un illustre prisonnier du Château de Chillon, les oubliettes... enfin pas tout à fait puisque devant la détermination de ladite association il a été mi-proposé, mi-imposé ce qui a été appelé techniquement des mesures d'accompagnement. Plusieurs ont été rapportées depuis et ainsi la Rue d'Orbe, rétrécie dans un premier temps, s'est vue miraculeusement élargie suite aux protestations de Coop et Migros.

Il n'en a malheureusement pas été de même pour un certain nombre de mesures concernant notamment les rues du Chasseron et de St-Georges qui proposent depuis des mois un gymkhana d'encouragement à la désobéissance civique et légale. Les mesures d'accompagnement ont été reconnues depuis inadéquates, et, corolaire ou conséquence, les interdictions ne sont pas contrôlées. Elles ne sont donc pas respectées par les privés qui y transitent. Il n'y a guère que les habitants directement concernés qui les respectent eux scrupuleusement et qui ont le sentiment d'être des La rime est en « on » avec un s à la fin.

Je ne peux que soutenir les propos qui ont été tenus par Mme BRIAND et demander que ce pont de Montagny soit rouvert dans les plus brefs délais. Il n'est pas nécessaire d'attendre que les commerçants et entrepreneurs du quartier concerné mécontents ne nous envoient à leur tour une troisième pétition.

Nous avons eu, il y a quelques années, une histoire semblable avec les Quatre-Marronniers et cela a duré des années. Faut-il vraiment pourrir la vie des citoyennes et citoyens avec un idéalisme inconséquent ? Le citoyen apprend lentement mais certains apprennent sûrement. A défaut d'obtenir la mobilité sur la voie publique on peut au moins espérer l'acquérir dans ses neurones.

Je vous remercie pour votre attention.

M. le Conseiller Vassilis VENIZELOS :

Cette motion est le signe d'une réouverture de la guerre relative à la mobilité. On déterre la hache de guerre et on veut de nouveau poser les différents modes de transports en lançant des

formules du type : « *La politique de la Municipalité est contre les voitures !* » C'est faux ! la politique de la Municipalité, il n'y a qu'à lire les différentes planifications qui sont proposées, notamment le projet d'agglomération, ne vise pas du tout à opposer les différents modes de transport, mais plutôt à trouver des solutions pour que ces différents modes de transports puissent coexister. Seulement avec la croissance démographique, et donc la croissance de la mobilité qui va aller avec, qui est prévue pour ces prochaines années, il est clair que nous ne pouvons plus nous contenter des solutions que nous avons actuellement. Donc, là, j'ai une entière confiance en la Municipalité quant aux solutions qui sont recherchées et étudiées en collaboration avec les différents acteurs concernés, et je crois que c'est loin d'être une solution si simple que vous semblez le prétendre, ou le proposer, Mme BRIAND ; C'est-à-dire que ce n'est pas une politique contre les voitures mais bien une politique qui vise à rendre la mobilité possible, agréable et sûre en ville d'Yverdon-les-Bains.

Ensuite, on a parlé de l'accès au centre-ville, qui doit être assuré. M. BERNHARD, c'est une évidence, l'accès au centre-ville doit être assuré. D'ailleurs, les différents projets de parking qui sont dans les « pipelines » permettront d'améliorer cet accès au centre-ville. Seulement, nous avons un gros problème de transit au centre-ville, puisqu'il y a plus de voitures qui circulent à la rue des Remparts que sur l'autoroute qui est située au sud de la Ville d'Yverdon-les-Bains. Il y a donc un gros problème au niveau de la hiérarchie du réseau routier et ce problème doit être réglé par des mesures concrètes, qui sont également dans les différentes planifications qui sont à l'étude.

Ensuite, ce qu'on peut finalement constater avec les différentes propositions assez chocs qui sont mise en avant dans cette motion, c'est qu'il y a, d'une part, un malaise vis-à-vis de certaines mesures qui ont été prises par la Municipalité ces derniers temps, peut-être un problème d'information, un manque d'information. La population, et apparemment c'est le cas ici du parti libéral-radical, demande à être mieux informée des différentes mesures qui sont proposées. Je sens aussi quelques illusions dans le ton et dans les propos et dans les propositions qui sont formulées ici à travers cette motion.

Par conséquent, étant donné ce malaise et ce manque d'information, je vous invite à débattre de cette question et des questions de mobilité un peu plus sereinement qu'ici, avec une proposition de motion dont personne dans cette salle, en tout cas, à ma gauche, n'a pu prendre connaissance avant ce soir, et je vous propose donc de renvoyer cette motion en commission afin que la Municipalité puisse nous rappeler les différents projets qu'elle entend mettre en œuvre ces prochains temps, et que notre Conseil puisse débattre sereinement avec l'ensemble des informations en main sur cette question de la mobilité à Yverdon. Je vous remercie.

M. le Conseiller Pierre DESSEMONTET :

Nous nous apprêtons à faire exactement la même demande, nous la soutiendront donc et nous demandons à cette assemblée de renvoyer cette proposition de motion extrêmement touffue et méritant étude à une commission.

M. le Syndic Daniel VON SIEBENTHAL :

Il m'est évidemment difficile de répondre à toutes les interventions qui ont été faites ce soir, puisque je découvre le texte de la motion en même temps qu'une grande partie d'entre vous. On parle de manque d'information, peut-être que je commence par là, je pourrais commencer par autre chose. Je vous rappelle que nous avons fait toute une série de soirées d'information l'année dernière, l'année d'avant, que nous allons encore accentuer nos démarches en vue d'une meilleure information des Conseillers, des partenaires intéressés et de la population en général, mais j'aimerais juste rappeler que lorsque nous avons, l'année dernière, organisé une séance à l'intention spécifique du Conseil communal, il y avait 18 Conseillers communaux présents à cette soirée d'information, au cours de laquelle nous avons évoqué tous les points, notamment, qui sont évoqués ce soir.

Alors, parler, M. le Conseiller VENIZELOS, du manque d'information, c'est à double sens. Il faut

savoir que nous organisons des choses, et il faut vouloir prendre l'information pour pouvoir ensuite dire qu'on est ou qu'on n'est pas bien informé. C'est la première chose.

En ce qui concerne la circulation, nous pouvons faire tout ce débat ce soir, moi je serais aussi d'avis qu'il est préférable de renvoyer cette motion à l'examen d'une commission avant que le Conseil ne statue de manière à ce que la Municipalité puisse préparer une réponse aussi complète que possible. Mais ces informations, la structure de la politique de circulation en ville, les objectifs que nous avons fixés, les étapes que nous allons franchir, je vous entends bien, M. le Conseiller BERNHARD, qui attendez les parkings d'échange, qui attendez peut-être les concepts de stationnement, qui attendez des aménagements de rue, je vous entends bien, mais tout ne peut pas se faire en un jour. Nous travaillons actuellement sur le concept de stationnement dont le rapport d'étude sera livré à la Municipalité au mois d'octobre. Nous avons déposé un préavis qui concerne le réaménagement de la rue du Midi, d'une partie de cette rue. Nous travaillons également sur les parkings d'échange. Un parking d'échange va s'ouvrir, avec une septantaine de places, c'est une première étape au PST dès cet automne. La mise à l'enquête est en cours.

Il y a toute une série de choses qui se mettent en place, Mmes et MM. les Conseillers, qui sont connues parce que nous les avons annoncées, qui sont dans les plannings que nous avons fixés, vous avez aussi reçu une communication générale sur le planning AggloY en 2010 à ce sujet. Donc les choses se font, les choses se passent, et nous travaillons dans le sens de la vitalité de notre Ville. Je l'ai déjà dit à ce Conseil. Qui pourrait penser qu'une Municipalité, de quelque bord qu'elle soit, puisse travailler contre sa propre ville ? et je vous entends bien, Mmes et MM. les Conseillers, qui êtes intervenus ce soir, en nous disant, le centre-ville n'est plus accessible, nous fermons des rues, nous supprimons des places de parc. Il est quand même intéressant de savoir que dans les contacts réguliers, fréquents que nous avons avec les commerçants de cette ville, les grands commerçants, notamment, ceux-ci nous disent, il n'y a pas de problème de stationnement au centre-ville d'Yverdon les Bains. Ce n'est pas nous qui le disons. C'est eux.

Nous disons qu'il y a un problème de stationnement, pourquoi ? Parce que 30 à 40% des places sont occupées à journée longue par des pendulaires. Par des gens qui ne viennent pas consommer au centre-ville mais qui viennent y travailler. C'est bien, mais cela prend tout l'espace à des consommateurs qui pourraient utiliser pour le bien du commerce au centre-ville et des autres activités. Voilà pourquoi nous planifions des parkings d'échange pour permettre aux pendulaires de trouver de la place à l'extérieur. Voilà pourquoi nous avons augmenté la densité des transports publics puisque le PST est un site privilégié de ce parking d'échange, la cadence étant à 15 minutes. Dès cet hiver, cette ligne d'ailleurs, je peux vous l'annoncer ce soir, la décision n'est pas encore prise par la Municipalité, mais comme il n'y a aucun coût supplémentaire cela m'étonnerait qu'elle le refuse, sera prolongé jusqu'à la nouvelle STRID, à la nouvelle déchetterie, puisque le temps gagné par la mise en place de feux à la demande pour les transports publics, par exemple, permet de prolonger cette ligne avec le même nombre de bus et le même nombre de chauffeurs. Donc l'offre pour circuler en ville, autant sur le plan de la circulation en voiture que sur le plan de la circulation en deux-roues que sur le plan de la circulation en transport public s'améliore. Ce n'est pas l'inverse qui se passe ! cela s'améliore.

Alors, on peut prendre une option inverse. On peut dire : *« Ouvrons les vannes, laissons faire ! »* parce que c'est un peu cela, la solution que vous préconisez. *« Ouvrez les vannes, laissez le parking comme il est aujourd'hui, ne diminuez surtout pas le nombre de place de stationnement, ne fermez pas de rues, ne régulez pas la circulation au centre-ville ! »*. L'effet de cela, toutes les études le montrent, l'effet de cela, c'est l'engorgement, et la fin, la mort du centre-ville ! C'est clair ! comme Chamard, pour prendre l'exemple de la zone commerciale, qui, je le répète aussi n'est pas une concurrence mais une complémentarité à ce qui se passe au centre-ville, Chamard a les mêmes problèmes. Quand vous passez à Chamard à 17h00 du soir, le samedi, vous voyez bien la situation dans laquelle on est ! eux aussi vont devoir prendre des mesures pour réguler le trafic. Ce n'est pas pour diminuer l'attrait du centre-ville, diminuer la zone commerciale de Chamard, c'est pour justement permettre à ce site de se développer, et c'est dans ce sens-là que

nous travaillons.

Nous pouvons faire le débat ce soir. Je n'ai pas tous les éléments en main, je n'ai pas toutes les questions que vous avez posées dans la tête. C'est pour cela que je propose de renvoyer cela à l'étude d'une commission, nous aurons l'occasion d'en débattre sereinement au sein de cette commission puis en plénum avec l'ensemble des éléments d'informations qui seraient requis.

M. le Conseiller Johann GILLIÉRON :

La motion qui est présentée aujourd'hui devant votre Conseil n'est pas là pour vous faire prendre des mesures chocs. Au contraire ! elle est là pour demander le rétablissement de l'état d'avant décembre 2010 pour que justement le débat soit nettement plus serein qu'il ne l'est à l'heure actuelle, puisque, alors M. Daniel COCHAND vous l'a dit toute à l'heure, oui, la grogne est grande dans les quartiers concernés, mais nous ne parlons pas que de deux ou trois rues, nous parlons de tout un bloc, de plusieurs blocs, même, de quartier. Donc, ce qui est demandé dans la motion, ce n'est pas du tout des mesures chocs, c'est simplement de dire, réfléchissons un peu mieux que ce qui a été fait jusqu'à présent d'une manière quand même relativement rapide au mois de décembre, puisque cela été fait quand même, je le rappelle, d'une manière assez précipitée. Simplement, rétablissons l'état initial d'avant décembre 2010, pour justement, sereinement, essayer de prendre ou de réfléchir à des mesures qui soient nettement plus satisfaisante que celles qui ont été mise en place jusqu'à présent.

Je vais quand même donner une anecdote. L'inversion qui a été faite des stops de la rue Cheminet et Uttins, en l'occurrence, près de la boucherie Buchs, pour ne pas lui faire de la pub, cette inversion-là a quand même provoqué trois accidents de circulation, heureusement sans gravité. Enfin, pour vous dire, en l'occurrence, tout ceci demande à être nettement plus réfléchi que ce qui a été fait maintenant, et c'est simplement ce rétablissement-là, encore une fois, d'avant décembre 2010, qui je crois calmera beaucoup de personnes et au contraire permettra une meilleure discussion sur ce sujet. C'est la raison pour laquelle personnellement je me prononcerai pour le renvoi de cette motion directement à la Municipalité.

Mme la Conseillère Pierrette ROULET-GRIN :

J'aimerais juste rectifier quelques données chiffrées qui ont été évoquées tout à l'heure. On parle d'augmentation de la population, je vous signale simplement que la statistique de la ville d'Yverdon dénote fin 2008 26'782 habitants pour toute la population établie plus les personnes qui sont là temporairement, et qu'à fin 2010, c'est 27'936. Bon, 1200 habitants en trois ans, ce qui n'est, à mon avis, pas une grande augmentation, donc on ne peut pas mettre sur l'augmentation de population les problèmes de circulation que nous rencontrons ici.

J'aimerais également dire quelques mots au sujet de l'attractivité des commerces du centre-ville. L'agglomération, c'est petit, l'agglomération, c'est Yverdon, et quelques villages autour. Mais je rappelle quand même que la zone de chalandise qui est prise en compte par les commerces qui sont établis au centre-ville, c'est à peu près 70'000 habitants et Yverdon en compte, comme je l'ai déjà dit, 27'000. Donc il faut quand même mettre les choses à leur place, et je crois que ce qui a été évoqué à plusieurs reprise, on supprime des choses avant d'avoir mis les mesures d'accompagnement et c'est cela qui crée la grogne dans les quartiers, c'est cela qui crée les bouchons que nous ne voulons plus voir à Yverdon, et je crois que c'est la réputation de la ville qui est en cours dans cette affaire.

M. le Conseiller Olivier KERNEN :

On est en train de peindre le diable sur la muraille, là. Moi je vous invite à aller éventuellement dans d'autres villes de Suisse aux heures de pointe. Mais je crois rêver quand j'entends ce qui se passe à Yverdon. Effectivement, nous avons été un moment embêtés. Pas moi ! parce que l'avenue des Bains, quand elle était fermée, moi j'en ai profité, c'était calme et c'était très bien comme cela. Mais je crois que nous avons eu ce moment-là avec des pointes qui n'étaient pas habituelles à Yverdon-les-Bains, nous étions coincés de tous les côtés.

Mais ce soir quand j'entends les gens intervenir, et nous dire aujourd'hui que les mesures qui ont été appliquées à un moment donné n'étaient pas réfléchies. C'est faux ! Vous en avez eu la preuve quand on vous a fait le descriptif de l'utilité de la fermeture du pont de Montagny. J'étais très dubitatif à un moment donné, je l'avoue honnêtement. La capillarité des rues à Yverdon, ce n'est pas infini. Alors c'est vrai que quand on ferme le Pont de Montagny, on enlève une partie de cette capillarité. Mais c'est un choix, c'est un choix stratégique. Il faut l'admettre comme tel. Si ce soir, on vient nous dire, du jour au lendemain, il suffit de rétablir le pont de la rue de Montagny, on aura résolu les problèmes. C'est archifaux ! On ne va faire qu'amplifier le mouvement, parce qu'on aura d'autres problèmes reportés avec des effets de bord qu'on ne maîtrisera pas du tout !

Alors, une fois de plus, je crois que c'est la logique qui devrait l'emporter, c'est de transférer cette motion à l'étude d'une commission qui pourra déjà décanter cette opération et nous faire un rapport circonstancié et non un emporte-pièce si elle part directement à la Municipalité, non pas par le rapport à la Municipalité mais par les questions qui sont posées et pas décanter.

Mme la Conseillère Aude BRIAND :

La situation actuelle n'est plus tolérable et n'a que trop perduré. La situation est urgente. La situation s'envenime de jour en jour. Il est donc urgent de prendre ses responsabilités et je ne changerai pas les conclusions de ma motion.

M. le Syndic Daniel VON SIEBENTHAL :

J'aimerais juste prendre trois points. Concernant le quartier Cheminet-St. Georges, je crois que nous n'avons pas la même perception des choses. Nous avons fait plusieurs séances d'information et de discussions avec les habitants du quartier qui était intéressés à travailler sur le projet que nous avons, que nous développons, un peu plus lentement c'est vrai que ce que nous avons prévu, parce que, ma foi, les ressources sont ce qu'elles sont au sein de l'administration, et la mise à l'enquête de la zone 30 interviendra cet automne, probablement. Donc les choses avancent, et la grogne ou le mécontentement dont vous parlez, dont vous faites état, M. GILLIÉRON, je ne la ressens pas de la même manière que vous parce que nous avons instauré un dialogue avec les habitants de ce quartier à plusieurs reprises et que notre responsable de la mobilité est toujours en contact avec un certain nombre de personnes dans ce quartier. Nous avons fait les choses avec eux, c'est vrai qu'il y a des décisions qui ont été prises, mais ensuite nous avons fait les choses avec ces habitants pour que cela se passe bien.

La deuxième chose, cela concerne l'intervention de Mme ROULET-GRIN concernant les statistiques. Si en une année, la population à Yverdon-les-Bains augmente de 1000 habitants, ce n'est pas une faible augmentation, Mme la Conseillère. Entre 2000 et 2010, la population à Yverdon-les-Bains a passé de 22'000 habitants à 28'000 habitants. C'est 6000 habitants de plus. Ce n'est pas une petite augmentation. Et si les problèmes de circulation se posent, de manière de plus en plus accrues, c'est notamment en raison, principalement, je dirai même, en raison de l'augmentation de cette population. Je ne vois pas autrement pourquoi cela serait comme cela, à moins que les gens aient plus en plus de voitures, ce qui est vrai aussi, mais c'est quand même une augmentation très importante. Je vous rappelle aussi qu'en 2009, l'agglomération d'Yverdon-les-Bains était l'agglomération de Suisse la plus dynamique au niveau de la population. Donc c'est là qu'est le problème. Alors on peut avoir deux options. On peut fermer la ville et dire, on ne développe plus. C'est une option. Certains le disent ailleurs et cela pourrait être aussi notre optique si nous n'arrivons pas notamment à financer ce développement. Ou on accepte ce développement mais en prenant des mesures d'une manière à ce que la qualité de vie dont nous bénéficions à Yverdon-les-Bains, dont nous sommes tous fiers, puisse être maintenue.

La troisième chose que j'aimerais dire concerne les compétences respectives de la Municipalité et du Conseil communal. Je n'ai pas de réponse définitive ce soir. Mais les questions de police de circulation sont du ressort de la Municipalité et c'est pour cela que je demande aussi que l'on renvoie cela à l'étude d'une commission pour éviter de faire des erreurs, mais j'ai le sentiment que le Conseil communal n'a pas autorité sur une question de police de circulation, d'application de la loi sur la circulation routière. Je ne vous l'affirme pas, c'est un sentiment que j'ai ce soir,

c'est pour cela que je pense que nous devrions en discuter avant que vous preniez une discussion ce soir.

Mme la Présidente Valérie JAGGI WEPF :

La discussion est toujours ouverte sur la prise en considération de cette motion.

La parole n'est plus demandée. Je vais donc vous relire le texte de la motion :

Stop à l'engorgement planifié et à la pénurie organisée avec renvoi à la Municipalité.

Je vous propose que nous votions.

M. le Conseiller Pierre DESSEMONTET :

Pardon, Mme la Présidente. Selon la lecture que je fais de l'article 64 de notre règlement, s'il y a demande de renvoi à une commission, sauf erreur, cela prime sur la prise en considération par rapport à la demande de renvoi direct à la Municipalité.

Mme la Présidente Valérie JAGGI WEPF :

C'est juste. Je suis obligée de demander à la motionnaire si elle accepte cet état de fait.

Mme la Conseillère Aude BRIAND

Je ne l'accepte pas, je laisse mes conclusions telles quelles.

M. le Conseiller Pascal BLUM

Première citoyenne, l'article 64 concernant le renvoi à une commission qui a été dûment demandé par le Conseil nécessite qu'un cinquième des membres le demande. C'est effectivement moins contraignant que le renvoi à la Municipalité. C'est donc cette votation qu'il faut faire en premier.

Mme la Présidente Valérie JAGGI WEPF :

Merci, M. le Conseiller. Je vais donc soumettre à ce Conseil le fait de prendre cette motion en considération en la renvoyant en commission.

Les Conseillers qui acceptent la prise en considération de cette motion avec renvoi à une commission sont priés de le manifester en levant la main.

M. le Conseiller Vassilis VENIZELOS :

Juste un détail : il ne faut pas lier la prise en considération au renvoi à la commission. La prise en considération se fera dans un deuxième temps, si ce Conseil refuse de renvoyer la motion dans une commission ou si la commission décide de faire un préavis favorable pour prendre en considération cette motion.

Mme la Présidente Valérie JAGGI WEPF :

Merci, M. le Conseiller. Je reformule et nous allons voter.

Le cinquième des membres le demande.

Le renvoi de cette motion à une commission est accepté.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

Vote

15.3

Une Motion de M. le Conseiller Jérôme WULLIAMOZ (Motion pour une mobilité des familles nombreuses)

Nous allons de plus en plus vers une mobilité de « partage », les transports publics de notre ville étoffent leurs propositions, des P+R à l'entrée de notre ville sont sur le point de faire leur apparition, le RER vaudois prévu d'ici 2015, le célèbre plan AGGLOY, etc...

Les possibilités de transport en commun sont grandes dans notre ville, ce qui a pour but de limiter le nombre de voitures « vides » dans notre cité.

Pourtant, j'ai été approché par plusieurs concitoyens de notre cité, m'exposant un problème récurant pour les familles nombreuses : se déplacer en famille revient à un exploit ! Il faut penser aux sièges pour enfants, aux couches, au goûter, et à tout ce que je pourrais oublier, puisque je ne suis pas encore confronté à ce problème. La seule alternative viable est d'avoir un moyen de transport adéquat en sa possession.

Imaginez par exemple que l'on puisse louer une voiture de plus de 7 places (p.ex. un bus Vito) chez Mobility, que nous puissions prendre des sièges pour enfants et partir à l'aventure. Cette voiture pourrait être utile aussi pour des sorties entre collègues ou amis ou encore pour des PME, pour des transports ponctuels de matériaux.

C'est pourquoi, je demande à la Municipalité **d'étudier la possibilité de mettre à disposition une voiture de plus de 7 places, en collaboration avec Mobility, sur le territoire yverdonnois, ainsi que la mise à disposition de sièges pour enfants.**

Mme la Présidente Valérie JAGGI WEPF :

Nous sommes donc en présence d'une motion au sens de l'article 62, lettre b, de notre règlement avec demande de renvoi à la Municipalité.

La discussion est ouverte sur la prise en considération de cette motion.

Discussion ouverte sur la motion

Mme la Conseillère Madeleine LECHMANN :

Je trouve évidemment votre idée d'avoir une voiture familiale Mobility tout à fait louable, cela va tout à fait dans le sens où je vois la mobilité. Cependant, je connais très bien la maison Mobility, et je vous propose simplement de téléphoner à Mobility et de leur poser la question, à savoir si ce n'est pas possible d'avoir une voiture Mobility « Espace » ou grand modèle ici à Yverdon. Ils vont tout de suite vous dire combien d'habitants, dans le quartier, ils ont des statistiques hyper performantes. J'ai posé la même question pour le quartier où j'habite, et là on m'a dit qu'ils ne peuvent pas faire un stationnement supplémentaire, il n'y a pas assez d'abonnés. C'est très facile, je vous propose de renoncer à cette motion, de ficher la paix à la Municipalité pour cette question et simplement faire le téléphone à Mobility.

M. le Syndic Daniel VON SIEBENTHAL:

C'est une préoccupation de la Municipalité d'avoir plus de véhicules Mobility, d'ailleurs vous avez vu que ces derniers mois, nous en avons eu trois de plus, voire quatre, à Yverdon-les-Bains. Pourquoi ? Parce que le marché à Yverdon pour Mobility est très intéressant et que c'est l'un des plus dynamique de Suisse, c'est comme pour la population. Donc nous obtenons de Mobility effectivement plus de voitures. Pour le véhicule 7 places, la demande est en cours. Nous avons déjà dû trouver une nouvelle place de parc. Nous allons faire la demande à Mobility qui va effectivement, comme l'a rappelé Mme LECHMANN, regarder ses statistiques et voir si elle peut mettre un véhicule de ce type-là à Yverdon-les-Bains, mais je ne doute pas que ce soit possible. Peut-être pas dans un quartier à l'extérieur, mais à la gare.

En ce qui concerne les sièges pour enfants, Mobility n'offre pas de sièges pour enfants, et la ville n'entend pas se substituer à Mobility pour cela. Il y a une seule et bonne raison, pas une seule, il

y a des questions pratiques, mais il y a une très bonne raison pour laquelle ils n'entrent pas en matière sur cette question. C'est une question de responsabilité. C'est que ces sièges sont évidemment mis à disposition et ils devraient les vérifier et les contrôler systématiquement pour éviter que des accidents ne se produisent avec des blessés qui pourraient être évités simplement parce que le siège n'était plus en bon état. Donc ils n'entrent pas en matière là-dessus, et je crois que les parents vont devoir continuer à prendre leur siège pour enfant dans les voitures Mobility.

Et maintenant sur la forme. Parce qu'il y a beaucoup de questions de forme, ce soir. M. le Conseiller, une motion pour une question comme celle-là ! Je vous rappelle qu'une motion appelle une réponse écrite de la Municipalité, sous forme d'un préavis, que ce préavis est soumis à l'examen d'une commission, et qu'ensuite cette commission rapporte au plenum qui décide. C'est quand même un peu lourd je trouve pour une question comme celle-là. Nous en revenons à la discussion de départ, une interpellation aurait sans doute suffi. Mais je vous assure que nous sommes en train de travailler sur cette question-là. Cela ne sera pas un modèle Vito parce que les modèles Vito chez Mobility sont seulement des modèles de transport, à trois places avec la place derrière et du matériel mais cela sera un autre type de véhicule.

Mme la Présidente Valérie JAGGI WEPF :

La discussion est toujours ouverte sur la prise en considération de cette motion.

M. le Conseiller Olivier KERNEN

Moi, je pense qu'il y a juste une question qui a été posée à M. WULLIAMOZ, c'est de savoir s'il se contente de cette réponse et qu'il transforme sa motion au titre d'interpellation avec réponse directe ou qu'il maintient sa motion et qu'il la transforme simplement ce soir en interpellation avec une réponse qui pourra venir par la suite avec la réalisation de son vœu. Parce que je crois que, comme l'a dit M. le Syndic, si on met tout en œuvre, on va perdre un temps précieux et beaucoup de deniers publics pour rien du tout.

M. le Conseiller Jérôme WULLIAMOZ :

Je vous propose donc de transformer ma motion en interpellation à la Municipalité avec réponse directe puisqu'elle a déjà été faite, cela a l'air d'être assez simple.

Mme la Présidente Valérie JAGGI WEPF :

M. le Conseiller, si vous transformez votre motion en interpellation, elle doit être munie de cinq signatures.

Transformation motion en interpellation

M. le Conseiller Jérôme WULLIAMOZ :

Je vous fournirai les cinq signatures, si ce n'est que cela.

Mme la Présidente Valérie JAGGI WEPF :

Pendant que M. le Conseiller Jérôme WULLIAMOZ va chercher ses signatures, je vous propose que nous passions au postulat de M. Jean-Yves MARTIN.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

15.4

Un Postulat de M. le Conseiller Jean-Yves MARTIN (Nuisances sonores du viaduc ceinturant la ville)

Notre attention a été attirée par divers habitants sur un problème permanent et lancinant pour beaucoup de nos concitoyens. Il s'agit du bruit créé par les véhicules circulant sur le viaduc ceinturant la ville (A5) qui, compte tenu de la situation surélevée de cette voie, s'étend souvent bien au-delà du voisinage immédiat. Du proche ultrason à l'infra-son, une large gamme de

longueurs d'onde peut être source de stress ou de conséquences pathologiques selon l'intensité, la durée d'exposition et la sensibilité des personnes exposées.

De plus notre ville est amenée à s'étendre, et inévitablement, de nouvelles habitations se construiront dans des lieux où les bruits autoroutiers font sentir leurs effets. Des mesures efficaces pour modérer de manière fort sensible cette pollution existent, elles sont concrétisées dans de nombreuses villes.

En mars de cette année, en réponse à une interpellation présentée au Conseil des États, le Conseil fédéral soulignait divers éléments, je me permets d'en exposer certains :

Après avoir rappelé qu'une ordonnance de décembre 1986, basée sur l'article 74 de la Constitution fédérale, règle la protection contre les nuisances sonores, l'exécutif fédéral ajoutait notamment ceci (je cite des extraits de cette réponse) :

- Un état des lieux des tronçons des routes nationales requérant des mesures d'assainissement phonique a été réalisé pour le réseau.

- On estime à 380 kilomètres, sur un total d'environ 1800 kilomètres, les tronçons qui doivent faire l'objet de nouveaux travaux d'assainissement ou qui devront prochainement être assainis pour la première fois.

- Il s'agit notamment de tronçons des grandes agglomérations du Plateau et du Tessin, dont la situation acoustique a fait l'objet de relevés détaillés qui documentent les nuisances sonores supportées par les habitations voisines.

Ailleurs dans sa réponse, le Conseil fédéral précise que ces mesures d'isolations acoustiques seraient effectuées d'ici à mars 2015 modérant toutefois plus loin son engagement dans le temps, car il ajoutait que les premiers assainissements sonores seraient réalisés dans les délais.

Je m'adresse donc à la Municipalité afin de lui demander si la partie d'autoroute surélevée à l'ouest de notre ville est concernée par cette mesure, ce qui signifierait que dans un délai d'au maximum quatre ans, les Yverdonnois affectés et incommodés peuvent espérer une amélioration de leur situation. Le document de décembre 2006 de l'Office fédéral de l'environnement date maintenant de cinq ans, et ne permet pas de déterminer si nous sommes concernés par les mesures prévues.

Si ça ne serait pas le cas, la Municipalité a-t-elle des idées ou des propositions pour qu'une solution soit trouvée, soit localement, soit par une intervention auprès des autorités fédérales, afin de permettre enfin à tous de connaître, sinon un calme complet, tout au moins une modération d'une pollution particulièrement nuisible ?

Je vous invite, Mmes et MM. les Conseillers, à soutenir ce postulat et de le renvoyer à la commission pour étude et rapport.

Mme la Présidente Valérie JAGGI WEPF :

Nous sommes donc en présence d'un postulat au sens de l'article 62, lettre a, de notre règlement, avec demande de renvoi à la Municipalité au sens de l'article 64.

La discussion est ouverte sur la prise en considération de ce postulat.

Mme la Conseillère Elisabeth FARIAS :

Vous avez de la chance, il se trouve que je travaille à l'Office fédéral des routes, et que je suis responsable du cadastre du bruit routier. Alors je peux vous répondre en connaissance de cause, et vous avez tout à fait raison, vous avez exactement décrit la situation. Nous avons jusqu'en 2015 pour assainir le réseau, et je vous garantis que nous sommes actuellement en train d'étudier les mesures à prendre pour l'assainissement du viaduc d'Yverdon. Donc je vous assure

Discussion ouverte sur le postulat

que d'ici 2015 les mesures seront mises en place, mais la procédure est très longue, parce qu'il y a tout un calcul pour économiser les deniers publics. Cela s'appelle un calcul de.... C'est égal. Il faut qu'il y ait un certain nombre de personnes qui soient protégées pour que la ...Pardon ? (*Intervention de M. Pascal BLUM : indice coût-utilité*) Ce n'est pas tout à fait cela mais c'est exactement cela. Cela a un autre nom, mais c'est cela. Un rapport coût-utilité doit être calculé, et ensuite les mesures préconisées par les ingénieurs sont soumises à l'enquête publique, cette enquête publique peut mener des oppositions ce qui est souvent le cas, notamment pour les murs antibruit, donc c'est relativement long. Malheureusement il y a toujours des gens qui ne sont pas d'accord. Ensuite les oppositions doivent être levées et enfin les travaux peuvent commencer donc ne vous réjouissez pas trop vite, cela sera terminé peut-être dans 4 ou 5 ans, mais les études sont en cours.

Mme la Présidente Valérie JAGGI WEPF :

Au vue de la réponse, je me permets de vous demander si vous maintenez votre postulat, M. le Conseiller.

M. le Conseiller Jean-Yves MARTIN :

Affirmatif, Mme la Présidente. Je maintiens le postulat.

Mme la Présidente Valérie JAGGI WEPF :

La discussion est toujours ouverte sur la prise en considération de ce postulat.

M. le Conseiller Olivier KERNEN

Je ne sais pas ce qu'on veut ce soir au travers de ce postulat, si on veut un nom à la postérité, un article supplémentaire aux 25 lignes dans un prochain Conseil communal. Je crois que la réponse est circonstanciée, qu'on transforme éventuellement en interpellation ce soir pour vous faire plaisir, c'est une bonne chose, ou alors si vous maintenez, moi, Mmes et MM. pour éviter de dilapider les deniers publics par la réponse à un postulat et tout ce que cela va engendrer, je vous demande de tout simplement refuser ce postulat.

M. le Conseiller Pierre CHERBUIN :

Je rejoins l'avis de M. KERNEN et au nom des Verts libéraux, ayant le souci des deniers publics, je vous recommande de faire confiance et de croire sur parole ce que notre collègue employée par l'Office fédérale des routes a répondu en lieu et place de la Municipalité. Ceci décharge tout le monde.

Mme la Présidente Valérie JAGGI WEPF :

Je me retourne vers le déposant du postulat. Maintenez-vous toujours votre postulat ?

M. le Conseiller Jean-Yves MARTIN :

Cela me rappelle une chanson « Paroles, paroles » avec Dalida et Alain Delon. Je maintiens le postulat, Mme la Présidente.

Mme la Présidente Valérie JAGGI WEPF :

La discussion est toujours ouverte sur la prise en considération de ce postulat.

La discussion n'est plus demandée, elle est close, nous votons.

La prise en considération de ce postulat est refusée à une évidente majorité.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

Vote

15.5

Une Question de M. le Conseiller Didier FORESTIER (Bateau faucardeur).

Notre ville étant située au bout du lac, sa situation n'est pas très favorable pour nos plages, nos rives et notre port.

Par vent d'est, celui-ci nous amène des objets flottants, algues, bois et débris de toutes sortes.

Suite à la chaleur que nous avons eue, le lac s'est couvert d'algues vertes. Ces algues ont gâchés les baignades des vacanciers et des Yverdonnois-es.

La ville a eu besoin des services d'un bateau faucardeur -pour ceux qui ne savent pas, c'est un bateau qui coupent les algues en profondeurs ou qui récupère les morceaux de bois ou quelques déchets sur le lac - venu d'un autre canton pour récupérer les bois flottants (un danger pour les bateaux), ainsi notre bout du lac restait propre durant de longs mois.

Mes questions sont les suivantes :

1. Pourquoi la Municipalité s'est séparée de notre bateau faucardeur ?
2. Pourquoi ce bateau n'a pas été remplacé ?
3. Combien coûte une journée de location pour un bateau faucardeur avec son pilote ?
4. Combien de jours a-t-il été loué ?
5. Combien coût le transport aller-retour par la route ?

M. le Municipal Marc-André BURKHARD :

Je vais vous répondre tout de suite.

1. Pourquoi la Municipalité s'est séparée de notre bateau faucardeur ? Parce qu'il était obsolète, dangereux, gourmand en entretien et en personnel, et qu'il coûtait Fr. 80'000. -- par année à notre commune.

2. Pourquoi ce bateau n'a pas été remplacé ? Prix d'un nouveau bateau : environ Fr. 800'000. -- pour quelques jours d'emploi par année, quelques années plus quand il y a des grandes canicules.

3. Combien coûte une journée de location pour un bateau faucardeur avec pilote ? Fr. 2'500. -- par jour.

4. Combien de jours a-t-il été loué ? C'est variable suivant les années, suivant les canicules et la quantité des algues mais c'est environ, une mauvaise année, c'est dix jours, donc Fr. 25'000. --

5. Combien coût le transport aller-retour par la route ? Zéro franc, car ce bateau se déplace par le lac. Il est basé dans le lac de Morat, et il vient sur le lac de Neuchâtel en fonction des demandes des localités qui ont en besoin. Il ne vient pas à Yverdon depuis Morat pour repartir à Morat, il fait des tournées, c'es pour cela que certains jours nous l'attendons deux jours parce qu'il passe à Neuchâtel, à Concise, à Grandson etc. Donc voyez, la Ville ne veut pas investir Fr. 800'000. -- pour un bateau. Je pense qu'on a autre chose à faire des deniers publics.

M. le Conseiller Didier FORESTIER :

Je vous remercie de la réponse, mais, le bateau faucardeur que vous aviez, il y avait une partie du SESA qui était avec, le SESA avait participé à ce bateau au départ, et ce bateau qu'on avait il faucardait le port de Grandson, de Concise, certains ports qui étaient autour de la Ville d'Yverdon. N'était-il pas possible avec ces villes de trouver une solution et d'avoir son propre

bateau pour cette région-là ?

M. le Municipal Marc-André BURKHARD :

Nous avons fait l'étude. A Fr. 800'000. --, c'est beaucoup plus rentable et intelligent de le louer. Une mauvaise année, cela nous coûte Fr. 25'000. -- . Avant, c'était Fr. 80'000. -- d'entretien et de personnel. Ce bateau était percé, donc je pense que le Service des travaux a bien fait d'annuler ce bateau et de ne pas demander à la Municipalité d'en acheter un nouveau.

M. le Conseiller Didier FORESTIER :

Je vous remercie de votre réponse.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

15.6

Une Question de M. le Conseiller Pierre DESSEMONTET (Recensement fédérale de la population, édition 2010, résultats sur le Monténégro, la Serbie et le Kosovo).

Au début du mois passé, l'Office Fédéral de la Statistique a publié les premiers résultats du Recensement Fédéral de la Population, édition 2010, où l'on apprendait par exemple que sur les 7'870'134 habitants de ce pays, 27'511 l'étaient à Yverdon-les-Bains – crise ou pas, notre dynamisme démographique ne se dément pas, mais c'est une autre histoire.

En examinant les résultats de plus près, on peut constater un résultat très étrange. On le sait, les communautés provenant de l'ancienne Yougoslavie sont assez importantes dans notre ville. En 2000, on recensait ainsi 1290 ressortissants de la république fédérale de Yougoslavie ; devenue en 2003 la Serbie-Monténégro, cet état a depuis disparu suite aux indépendances de la Serbie et du Monténégro en 2006, et celle du Kosovo en 2008, toutes reconnues par la Confédération. Il est difficile de donner des chiffres exacts, mais en croisant les données concernant nationalité, langue principale et religion, on peut estimer qu'une légère majorité d'entre eux (de 700 à 800) étaient serbes ou monténégrins (impossible, sur la base de tels critères, de distinguer entre les deux), et qu'une forte minorité (de 500 à 600) provenait du Kosovo.

Selon le RFP 2010, il y avait à Yverdon-les-Bains 1009 ressortissants de l'ancienne république fédérale de Yougoslavie, répartis entre 901 ressortissants de Serbie, 107 du Kosovo et 1 (un) du Monténégro. Si le total est tout-à-fait crédible – la baisse de 300 du nombre de ressortissants de cette région résultant notamment des naturalisations intervenues en une décennie –, la répartition entre communautés – 9 serbes et monténégrins pour 1 kosovar – dément tout à la fois ce qu'on croit savoir de la répartition entre les différentes communautés de cette région, notre expérience quotidienne, ou encore un examen superficiel du bottin de téléphone.

Si le recensement de 2000 était établi sur la foi de questionnaires et donc de déclarations des personnes recensées, le recensement de 2010 a été établi pour la première fois sur la foi des registres de population, lesquels sont basés, in fine, sur les données du contrôle des habitants. L'étrangeté des résultats laisse à croire que l'ensemble des ressortissants de la Serbie-Monténégro ont été assimilés dans nos registres à des ressortissants de la seule Serbie au moment des indépendances du Monténégro et du Kosovo, et qu'ont été enregistrés comme ressortissants de ces deux derniers états uniquement les personnes étant nées ou ayant enregistré des changements de domicile ou d'état-civil depuis lors. C'est afin de m'assurer du contraire que je pose à la municipalité les deux questions suivantes :

1. La Municipalité est-elle en mesure de confirmer les nombres de ressortissants de la Serbie, du Monténégro et du Kosovo au 31 décembre 2010 dans notre ville, tels que reportés par le RFP 2010 (c'est-à-dire respectivement 901, 107 et 1) ?
2. La Municipalité est-elle en mesure de renseigner ce Conseil sur la manière dont elle a géré dans ses registres le changement de nationalité des ressortissants serbes, monténégrins et kosovars lors des indépendances des états précités ?

Ma question ne revêtant aucun caractère urgent, j'accepte volontiers en l'occurrence que la Municipalité puisse enquêter avant de rendre réponse à ce Conseil.

M. le Municipal Jean-Daniel CARRARD :

Je remercie M. le Conseiller Pierre DESSEMONTET de m'avoir transmis sa question à l'avance et je vais y répondre:

Fin 2010, le recensement fédéral a été fait d'une part sur la base des données fédérales (SYMIC, base de données de l'Office Fédéral des Migrations) pour les étrangers, et en utilisant les registres communaux pour la population Suisse.

Le changement de nationalité des personnes provenant de l'ex-Yougoslavie se pratique de la manière suivante :

Les données personnelles sont reconstruites à l'échéance du permis de séjour ; à ce moment-là les intéressés doivent fournir un passeport national valable, et on signale le changement de nationalité à l'autorité cantonale (Service de la Population) chargée d'alimenter la base de données fédérale. Cela signifie déjà un étalement sur plus d'une année.

Si le processus a été relativement simple et rapide pour les Croates, Bosniaques et Macédoniens, il s'est mis en place beaucoup plus lentement pour les ressortissants du Kosovo, qui n'ont pendant longtemps bénéficié d'aucune ambassade en Suisse et devaient retourner à leur lieu d'origine pour faire établir des documents d'identité nationaux. Dans certains cas les registres locaux avaient été détruits et les difficultés n'étaient pas négligeables. Pendant une période transitoire, les documents étaient établis par les organisations internationales sur place, (UNMIK), mais avec priorité aux résidents.

Devant ces difficultés, certaines personnes ont fait renouveler leur titre de séjour sans présenter de passeport national, et donc en gardant la précédente nationalité selon les règles fédérales en vigueur.

Cela a eu pour conséquence que dans une période intermédiaire, ils ont continué à être enregistrés dans la rubrique Serbe et Monténégrin, puis Serbie, et ressortent ainsi dans la statistique fédérale.

En conclusion, la Municipalité peut confirmer que les modifications de nationalité se font au fur et à mesure de la présentation par les intéressés d'un document d'identité national (passeport) et que le rééquilibrage prendra encore quelque temps.

Pour preuve, en établissant la statistique communale des nationalités au 30 septembre 2011, donc le plus récemment possible, on constate que les personnes enregistrées avec la nationalité « Serbie » ou Serbie et Monténégro » s'élèvent à 836, alors que l'on dénombre 281 kosovars. La proportion est meilleure que les 901 et 107 cités par l'interpellant.

Je vous remercie de votre attention.

M. le Conseiller Pierre DESSEMONTET :

Je vous remercie de votre réponse, M. le Municipal.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

15.7

Une Question de Mme la Conseillère Anilda DEWARRAT (Sécurité lors de manifestations organisée en ville).

C'est bien d'avoir des manifestations avec des activités en ville, mais il faut penser également à

la sécurité.

Lors de la journée Rue pour Tous, au milieu de l'après-midi, une personne faisant du vélo en famille en descendant la rue de l'Ancien-Stand, éblouie par le soleil, n'a pas vu la rampe (genre module de skate parc) disposée au milieu de la route, car la rampe était de la même couleur que la chaussée.

Cette personne a lourdement chuté, lui causant un traumatisme crânien avec perte de connaissance de 25 minutes et un séjour de 24 heures d'observation à l'hôpital.

En tant que bénévole de manifestations sportives, je suis étonnée et surprise de la présence d'un tel objet non signalé au milieu de la chaussée.

J'aimerais poser une question à la Municipalité : Pourquoi ne signale-t-on pas un tel obstacle à l'aide de cônes ou de panneaux de signalisation ?

M. le Municipal Jean-Claude RUCHET :

Effectivement, j'ai été informé qu'il y avait eu un accident ce jour-là lors de la journée Rue pour Tous. Dans le cas de la rue de l'Ancien-Stand, effectivement, il y avait un obstacle au milieu de la route, mais cet obstacle faisait partie d'une animation qui avait lieu sur cette route. Effectivement, un groupe de cyclistes est arrivé et malheureusement, il y a eu une inattention de la part d'une cycliste qui a été confrontée à cet obstacle. Il y avait des gens qui étaient là pour animer, et malheureusement il y a eu cet incident. Je ne peux pas en dire plus. C'est un malheureux concours de circonstances, j'ai envie de dire. Il y avait tout ce qu'il fallait pour la sécurité. Malheureusement, il y a eu un incident.

Mme la Conseillère Anilda DEWARRAT :

Merci pour votre réponse, en espérant une amélioration pour la prochaine édition.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

15.8

Un Postulat de M. le Conseiller Giancarlo VALCESCHINI (Pour un partenariat public-privé entre la Commune d'Yverdon-les-Bains et des investisseurs privés visant au développement de la zone Gare-Lac avec comme objectif, entre autres, la construction d'un pôle administratif communal dans cette zone).

Lors de notre dernière séance, nous avons accepté l'octroi d'un crédit destiné à aménager des locaux provisoires à Saint-Roch, pour les services d'URBAT. Ce soir, nous avons également discuté et accepté un crédit pour l'agrandissement des locaux destinés à notre police municipale.

Dans son rapport concernant URBAT, la Municipalité expliquait la nécessité de ces déménagements avant tout pour faire de la place aux entités à l'étroit dans leurs locaux actuels de notre Hôtel de Ville. On insistait sur le caractère provisoire de ce déplacement, prévu dans l'attente de l'implantation d'un centre administratif communal dans la zone Gare-Lac. La volonté d'une grande partie des Conseillers de doter notre administration de ses propres locaux, construits dans une période où les taux hypothécaires sont particulièrement favorables, paraissait justifiée. Toutefois, et c'est finalement l'avis majoritaire qui l'a emporté, il était illusoire de croire possible la réalisation d'un tel projet dans un délai suffisant pour répondre aux besoins manifestes des services communaux concernés.

Des discussions récentes, encore celles de ce soir, qui ont animé notre Conseil, il ressort que des investissements importants, pour ne pas dire très importants, seront nécessaires pour répondre aux besoins croissants de notre Commune : construction d'un centre administratif communal, d'un hôtel de police, mais aussi de logements, d'un cinéma multiplex, de logements pour les étudiants, ou encore, d'une école secondaire. Nous tous, ici, sommes conscients de la

nécessité de concrétiser ces projets, mais nous savons que les seuls deniers publics ne permettront pas de les réaliser à moyen terme. Dès lors, quelle solution envisager ?

Les partenariats public-privé (PPP) sont un mode de collaboration entre les pouvoirs publics et le secteur privé. Ils ont connu ces dernières années un véritable engouement ; on le choisit comme solution ou, en tout cas, il est envisagé pour des centres administratifs cantonaux ou communaux, des écoles, des prisons, des parkings collectifs, des stades de football et d'autres infrastructures sportives, des halles d'exposition et de foire, un quartier d'habitation, des remontées mécaniques ou encore un réseau de conduites pour la distribution du gaz. Il s'agit d'une solution permettant d'accomplir les missions de service public de manière efficace. Un projet de chauffage à distance à Onex, l'aménagement de deux stades à Bienne, celui de la Maladière à Neuchâtel, ainsi que de nombreux autres projets de ce type existent et se développent en Suisse.

A Yverdon-les-Bains, un tel projet de participation public-privé permettrait la planification, le financement, la réalisation clef en main de nouvelles infrastructures publiques combinées avec des affectations privées.

A l'instar de ce qui est prévu à Bienne, on peut imaginer que soit lancé, dans un premier temps, un concours pour un concept d'aménagement portant sur l'ensemble du secteur concerné incluant une analyse économique des potentiels liés aux affectations privées. Le marché porterait sur des prestations de planification, de construction et de financement dans le cadre d'un concours international d'entreprises générales, conduit en procédure sélective.

Par ce postulat, le groupe socialiste invite donc notre Municipalité à étudier la possibilité de concrétiser un tel projet de partenariat public-privé visant à l'aménagement du secteur Gare-Lac. En parallèle et dans la foulée, notre Exécutif présenterait un projet de réorganisation de l'ensemble des services communaux dans une cohérence nouvelle, à même de garantir de bonnes synergies entre les services, tout en améliorant l'efficacité des prestations offertes à nos concitoyens.

Mme la Présidente Valérie JAGGI WEPF :

Nous sommes en présence d'un postulat au sens de l'article 62, lettre a, de notre règlement, avec demande de renvoi à la Municipalité au sens de l'article 64.

La discussion est ouverte sur la prise en considération de ce postulat.

M. le Conseiller Dominique VIQUERAT :

Je ne peux naturellement qu'appuyer ce postulat puisque j'ai prêché qu'on développe ce quartier gare-lac. Maintenant, par rapport à tout ce que j'ai entendu ce soir, je me fais quand même un souci, est-ce que nos services communaux vont pouvoir répondre à cela, puisque quand même depuis le début du point 15 de l'ordre du jour aujourd'hui, on nous dit que les Services communaux ne peuvent plus rien faire, qu'ils sont plus que débordés, qu'il est impossible d'amener de nouveaux projets.

Donc j'aimerais quand même entendre la Municipalité à ce niveau-là, et je me demande surtout si ce postulat ne fait pas finalement un peu double emploi avec ce qui nous a été répondu la dernière fois, puisqu'il semble que les études sont en cours, il semble que la Municipalité avait un peu cette volonté mais qu'on n'est pas sûre que financièrement nous ayons les moyens de le faire, donc je me demande comment la Municipalité réagit à ce postulat.

M. le Syndic Daniel VON SIEBENTHAL :

Effectivement, c'est un postulat de plus, mais contrairement à certains autres de ce soir et d'autres jours, il se trouve que nous sommes en train, comme nous l'avons dit la dernière fois, d'étudier la question et que nous avons plusieurs projets ou plusieurs idées qui sont en cours de

Discussion ouverte sur le postulat

réflexions actuellement.

Ce postulat va dans le sens de ce que nous faisons, ce n'est pas une tâche supplémentaire, donc je laisse le Conseil se déterminer sur la suite qu'il entend donner à ce postulat. Cela ne sera pas du travail en plus d'y répondre puisque nous y répondrons dans le cadre des préavis que nous soumettrons à ce Conseil pour d'éventuels partenariats public-privé que nous réaliserons ces prochaines années.

M. le Conseiller Dominique VIQUERAT :

Je remercie M. le Syndic pour sa réponse et je confirme que je soutiendrai naturellement ce postulat.

Mme la Présidente Valérie JAGGI WEPF :

La discussion est toujours ouverte sur la prise en considération de ce postulat.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close. Je vais vous relire le texte du postulat :

Postulat pour un partenariat public-privé entre la Commune d'Yverdon-les-Bains et des investisseurs privés visant au développement de la zone Gare-Lac avec comme objectif, entre autres, la construction d'un pôle administratif communal dans cette zone.

Vote

La prise en considération de ce postulat et son renvoi à la Municipalité sont acceptés à **une évidente majorité.**

M. le Conseiller Giancarlo VALCESCHINI :

Je remercie évidemment l'ensemble de ce Conseil, en tous cas ceux qui ont appuyés le postulat, et je vous remercie en tous les cas de ne pas avoir demandé qu'il soit transformé en simple question !

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

15.9

Une Question de Mme la Conseillère Elisabeth FARIAS (Application du règlement communal sur la gestion des déchets).

Entrée en vigueur le 1^{er} juillet, la taxe au sac porte ses fruits à la satisfaction de tous, en particulier des Verts. La Ville annonce, déjà un mois plus tard, une baisse spectaculaire du tonnage de ses déchets incinérables.

La situation est donc réjouissante, sauf pour les locataires des immeubles de la rue Jean-André Venel 35 à 49, soit 64 logements.

Malgré tous les efforts des habitants et plusieurs interventions du Service des travaux et Environnement, la régie responsable a purement et simplement cadenassé les containers à compost pour s'éviter tout problème de déchets qui ne seraient pas conformes. C'est un comble lorsqu'on sait que ces immeubles appartiennent à la caisse de pension de la Confédération ! Le propriétaire laisse toute latitude à la gérance de faire ce qu'elle veut et celle-ci, basée hors du canton, refuse purement et simplement d'appliquer les dispositions en vigueur.

Ce cas n'est sûrement pas isolé, pourtant le règlement communal est clair :

L'article 7 stipule « *Les lotissements et les bâtiments de plusieurs appartements sont en principe équipés de containers Cet équipement est impératif pour les bâtiments de plus de 8 logements* ».

Je pose donc la question suivante :

Comment la Municipalité entend-elle faire appliquer le règlement communal sur la gestion des déchets adopté le 25 août 2010, sans pénaliser les locataires ni son service de voirie ?

M. le Municipal Marc-André BURKHARD :

La Municipalité dans sa lettre aux régies immobilières en charge d'immeubles sis sur Yverdon-les-Bains, du 13 septembre 2011, a donné, pour le faire respecter, à lire l'ensemble de ses règlements et directives. Vous avez raison, Mme la Conseillère, les lotissements et les bâtiments de plusieurs appartements sont en principe équipés de containers dont le type est défini par la Municipalité. Ces derniers sont impératifs pour les bâtiments de plus de huit logements.

La Municipalité par son Service des travaux et de l'environnement est bien décidée à faire respecter l'application du règlement des directives concernant la gestion des déchets organiques. On a envoyé cela à toutes les gérances qui ont des immeubles sur Yverdon-les-Bains, même si ces gérances sont hors canton de Vaud, hors Yverdon, pour des raisons bien simples, c'est que nous sommes obligés d'être rigoureux avec tout le monde et de faire respecter les règlements. Le personnel de la voirie contrôle, refait des rapports à la direction et nous allons suivre de près.

Nous connaissons le cas de la rue Venel. Il nous a été signalé plusieurs fois, vous avez entièrement raison. Il semblerait que cela s'est amélioré, mais c'est une amélioration ou ce sont les habitants qui font l'amélioration avec les Services de la voirie. Ce n'est pas la gérance et ce ne sont pas les concierges. Mais nous sommes sur ces gérances qui n'appliquent pas le règlement et les directives et cela va en s'améliorant.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

15.10

Une Question de M. le Conseiller Jacques FIVAZ (Taxe au sac).

Le communiqué de presse reçu en août nous indiquait que le système mis en place fonctionnait à souhait.

Dans la mesure du possible, lors d'un prochain rapport, j'aimerais que l'on nous communique :

1. Quelles ont été les conséquences sur le volume des déchets des grands commerces.
2. Egalement le volume des déchets dans les corbeilles à papier ou autres que STE récolte avec un petit véhicule.
3. Et une question qui se lie à notre Conseillère : comment est appliqué ou contrôlé le règlement d'application pour les immeubles privés.

M. le Municipal Marc-André BURKHARD :

Je n'ai pas noté l'ordre de vos questions, mais je vais vous y répondre. Une simple connaissance des statistiques. Les statistiques du mois d'août confirment totalement les statistiques que nous avons faites au mois de juillet. Je prends les déchets incinérables en juillet 2010 : 633 tonnes, en juillet 2011 : 306 tonnes. Au mois d'août: 627 tonnes en août 2010, et 315 tonnes en août 2011.

Pour les déchets, la quantité des biodéchets, je vous fais grâce des réflexions, mais la tendance est exactement comme les déchets incinérables. Donc là il y a une augmentation. Juillet, 163 tonnes l'an passé, 224 cette année. Août, 200 tonnes l'année passée, 333 cette année.

Pour les déchets papier-carton, les mêmes variations, les mêmes proportions. En juillet, en 2010, 142 tonnes et 192 en 2011, en août, 157 tonnes en 2010, et 201 tonnes en 2011.

Vous m'avez posé une question concernant les corbeilles en ville d'Yverdon-les-Bains. Nous avons une amélioration de 300 tonnes par mois de déchets en moins, de déchets incinérables.

Sur les deux mois, cela fait 600 tonnes, mais c'est 300 tonnes par mois.

Par contre, il y a un petit bémol, c'est que dans les corbeilles de la Ville, nous avons récolté 10 tonnes environ de plus par mois. 10 tonnes sur 300 tonnes, c'est 3,3 %. Donc, ce n'est encore pas tragique, nous sommes en train de chercher des solutions. Je suis allé voir à Payerne, les poubelles en ville de Payerne ont une ouverture pour déposer les déchets plus petite. Il y a un revers à la médaille. Il y a moins de grandes pièces qui viennent dans les poubelles de la ville, par contre il y a beaucoup de gens qui les posent à côté. Du point de vue de la propreté, le résultat est encore déficient. Cela, c'était pour les corbeilles de la ville.

Les statistiques, je les ai donnés. Les questions suivantes, c'était pour les grands commerces. Pour les grands commerces, je ne peux pas vous donner de statistiques aujourd'hui, puisque pour les grands commerces, il y a une migration. Ils ont augmenté leurs déchets, mais ils sont payés à la tonne, et c'est le privé qui va les récolter, ce n'est plus le Service des travaux et de l'environnement. Nous, nous faisons la taxe au sac, mais c'est eux qui vont chercher dans les commerces. D'après ce que j'ai discuté avec les grands commerces, il y a des récoltes de PET en plus, il y a des récoltes de papier-carton en plus, aussi là, il y a une nette amélioration, il y a beaucoup moins d'incinérables.

Les statistiques, vous les aurez au bout de trois mois. Nous ferons une statistique beaucoup plus affinée, et comme nous l'avions dit dans le préavis, après une année. Et surtout la statique où nous pourrions vraiment dire le succès, cela sera après deux ans.

Voilà, il y avait quatre questions, j'ai répondu à trois. Voulez-vous me rappeler celle à laquelle je n'ai pas répondu ? c'était bon ? alors voilà ce que je peux vous dire ce soir.

M. le Conseiller Jacques FIVAZ :

Je vous remercie M. le Municipal. Je ne voulais pas les réponses ce soir, je vous ai demandé dans la mesure du possible, lors d'un prochain rapport. Là, il n'y a plus personne qui se rappelle les chiffres que vous avez donné, donc nous attendons le prochain rapport dans trois mois ou dans six mois. Et la troisième c'était justement comment était contrôlé ou appliqué le règlement pour les immeubles privés, mais cela correspond un peu à la réponse que vous avez donné à Mme la Conseillère.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

15.11

Une Question de M. le Conseiller Jacques FIVAZ (Sécurité des élèves sur les trajets de l'école).

Une maman nous a interpellés concernant la rue des Clairs-Logis où il n'y a pas de trottoirs et où il y a des petits du collège du Prés-du-Lac qui y passent.

En effet, d'un côté, il y a des voitures parkées et l'autre côté est utilisé par le bus toutes les vingt minutes. Donc, il y a un danger potentiel à ces moments-là.

A l'occasion des travaux effectués ces temps dans ce secteur, pourquoi n'y a-t-il pas eu la volonté de faire un trottoir ?

M. le Syndic Daniel VON SIEBENTHAL:

Nous prenons note de la question et nous vous répondrons lors d'une prochaine séance.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

15.12

Une Question de Mme la Conseillère Carmen TANNER (Ligne à haute tension).

J'adore faire des piques de rappel et en voici une qui, rassurez-vous, ne devrait pas faire trop mal, quoique nous allons quand même parler un peu des lignes à haute tension. Sauf erreur, à fin juin, tombait le délai accordé aux CFF pour se déterminer sur les oppositions. Depuis, rien, pas de nouvelles, et nos concitoyens des quartiers concernés s'impatientent quelque peu. Dès lors, où en sommes-nous dans l'évolution des dossiers ? Et est-ce que la Municipalité informe assez régulièrement nos concitoyens concernés ? Merci pour vos réponses.

M. le Syndic Daniel VON SIEBENTHAL :

C'est vrai qu'il n'y a pas d'information publique qui a été donné sur les négociations qui ont été entamées avec les CFF qui souhaitent trouver une solution évidemment concertée avec la Commune d'Yverdon-les-Bains. Les négociations durent depuis plusieurs mois maintenant, elles sont - pas à bout touchant - mais elles avancent bien, elles progressent et je pense qu'une solution sera trouvée qui satisfera, je pense, tout le monde.

Je ne peux pas vous en dire plus, puisque c'est encore en cours de négociations. Nous vous informerons dès que nous serons en mesure de le faire.

Mme la Conseillère Carmen TANNER :

Merci pour cette « réponse ». C'est vrai que c'est un peu léger, et je peux comprendre que vous soyez un petit peu mal pris si vous êtes déjà en cours de négociations, c'est juste que j'ai reçu des demandes de ces concitoyens qui sont dans ces quartiers et j'espère qu'au plus rapide vous pourrez les informer de la suite de ces négociations. Merci.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

Mme la Présidente Valérie JAGGI WEPF :

La liste des interventions annoncées est épuisée.

La discussion est toujours ouverte au point 15 de notre ordre du jour.

S'il n'y a plus de demande d'interventions de la part des membres de l'assemblée, je me tourne vers la Municipalité pour lui demander si elle a des réponses à apporter à ce Conseil ?

M. le Syndic Daniel VON SIEBENTHAL :

Oui, Mme la Présidente.

**Réponse de la
Municipalité**

M. le Municipal Jean-Daniel CARRARD à M. le Conseiller Brian OOSTERHOFF : Question du 16.06 2011, Etat du dossier sur le Postulat du 3 juin 2010 « Pour étudier les possibilités d'équiper les zones de forte fréquentation de notre Commune avec des défibrillateurs externes automatiques »

Deux informations brèves. La première à l'intention de ce Conseil, évidemment, et de M. le Conseiller Brian OOSTERHOFF, pour dire que la réponse sur les défibrillateurs a été traitée par le Service, la position de la Municipalité va être communiquée à ce Conseil par le biais d'un préavis. Donc c'est un élément qui va suivre.

Une information, voire, un rappel : ce week-end, plus précisément ce samedi aura lieu la revue du SIS, qui va commencer samedi matin sur Auguste-Fallet avec des démonstrations, suivies par d'autres prestations qui auront lieu sur la place Pestalozzi samedi après-midi, suivies d'un défilé qui aura lieu à la rue des Remparts pour se terminer en fin d'après-midi à la Marive. Vous êtes bien évidemment toutes et tous invités à participer à regarder le travail de présentation qui est fait

Clôture

par notre Service de défense incendie et de secours. Merci. Bonne soirée.

Mme la Présidente Valérie JAGGI WEPF :

D'autres réponses ? Cela ne semble plus être le cas.

Si la parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Mme Valérie OUTEMZABET nous quittant à la fin de ce mois, nous allons prendre congé d'elle de manière officielle. Valérie, à travers ces quelques fleurs, nous désirons te remercier pour le travail accompli depuis 3 ans et demi auprès de ce Conseil et du Bureau électoral. Tu as fait un nouveau choix professionnel, et nous ne pouvons que te souhaiter plein succès pour la suite de ta carrière. Nous espérons que de temps à autre tu suivras les débats de ce Conseil et si le cœur t'en dit, nous avons toujours besoin de monde pour les élections, alors à bon entendeur ! Je te passe volontiers la parole pour quelques mots.

Mme Valérie OUTEMZABET :

Merci, Mme la Présidente. Alors je suis très touchée et très émue. Ce n'est pas facile de prendre la parole. Mais j'aimerais quand même vous dire que j'ai eu beaucoup de plaisir pendant les trois années et demie que j'ai passées parmi vous. J'aimerais aussi remercier les différents Bureaux et les différents Présidents et Présidentes avec lesquels j'ai travaillé pour le climat toujours sympathique de travail qu'ils ont su instaurer. J'aimerais remercier Mme la Présidente pour la façon constructive et positive avec laquelle elle a géré ma démission et l'annonce de ma démission. J'étais très touché par son attitude. J'aimerais aussi remercier ma collègue, Christine, pour la façon avec laquelle elle porte le surcroît de travail que ma démission lui occasionne et aussi pour toutes ces années passées en collaboration avec elle. Alors merci à tous, et effectivement, je pense que dorénavant je regarderai le Conseil communal à la télévision. Merci beaucoup.

(Applaudissements)

Mme la Présidente Valérie JAGGI WEPF :

Nous arrivons ainsi au terme de notre séance. Je remercie chacun de sa participation ainsi que le public, les téléspectatrices et téléspectateurs de nous avoir suivis.

Je vous donne rendez-vous le jeudi 3 novembre 2011 à 20h00.

Il est 22h57, je lève cette séance en vous souhaitant une bonne fin de soirée.

CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

Valérie JAGGI WEPF

Valérie OUTEMZABET

Présidente

Secrétaire adjointe

TABLE DES MATIERES

du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 6 octobre 2011

	Page
1. Appel.....	- 43 -
2. Approbation du PV du 1 ^{er} septembre 2011.....	- 43 -
3. Nomination d'une secrétaire adjointe pour la législature 2011-2016	- 43 -
4. Démissions	- 44 -
5. Assermentations	- 45 -
6. Communications de la Présidente	- 46 -
7. Communications de la Municipalité.....	- 49 -
8. Préavis n° PR11.17PR concernant la 1ère série de complément au budget 2011. 📖 M. Jérôme WULLIAMOZ, Président de la Commission des finances, rapporteur.....	- 49 -
9. Préavis n° PR11.20PR concernant une demande de crédit d'investissement de Fr. 420'000.-- pour l'installation photovoltaïque sur la toiture de la Société Aurubis Switzerland SA dans le cadre du projet « Centrale solaire participative». 📖 M. Raphaël FRANZI, rapporteur.....	- 50 -
10. Préavis n° PR11.21PR concernant une demande de crédit d'investissement de Fr. 640'000.-- pour les travaux d'extension et de transformation des locaux de la Police municipale à la rue du Valentin à Yverdon-les-Bains. 📖 M. Christian GIROUD, rapporteur.....	- 52 -
11. Préavis n° PR11.23PR concernant une demande de crédit d'investissement de Fr. 321'000.-- pour la participation de la Ville d'Yverdon-les-Bains à l'année Rousseau. 📖 M. Pascal BLUM, rapporteur.....	- 54 -
12. Préavis n° PR11.24PR concernant la réponse à la motion du Conseiller G. Valceschini « Pour une gestion appropriée et une information régulière des participations financières de notre commune». 📖 M. Bart WIND, rapporteur.....	- 57 -
13. Pétition des Verts en faveur du cinéma à Yverdon-les-Bains. 📖 Mme Martine FREY TAILLARD, Présidente de la Commission des pétitions, rapportrice.....	- 58 -
14. Nomination d'un membre et d'un suppléant à la Commission de gestion	- 58 -
15. Propositions individuelles et interpellations.....	- 59 -
15.1 Un Postulat de M. le Conseiller Jean-Louis VIAL (La création d'un golf urbain).....	- 59 -
15.2 Une Motion de Mme la Conseillère Aude BRIAND pour le PLR (Stop à l'engorgement planifié et la pénurie organisée)	- 63 -
15.3 Une Motion de M. le Conseiller Jérôme WULLIAMOZ (Motion pour une mobilité des familles nombreuses).....	- 70 -
	./.

15.4	Un Posulat de M. Le Conseiller Jean-Yves MARTIN (Nuisances sonores du viaduc ceignant la ville).....	- 71 -
15.5	Une Question de M. le Conseiller Didier FORESTIER (Bateau faucarneur).....	- 74 -
15.6	Une Question de M. le Conseiller Pierre DESSEMONTET (Recensement fédérale de la population, édition 2010, résultats sur le Monténégro, la Serbie et le Kosovo).....	- 75 -
15.7	Une Question de Mme la Conseillère Anilda DEWARRAT (Sécurité lors des manifestations organisées en ville).....	- 76 -
15.8	Un Postulat de M. Le Conseiller Giancarlo VALCESCHINI (Pour un partenariat public-privé entre la Commune d'Yverdon-les-Bains et des investisseurs privés visant au développement de la zone Gare-Lac avec comme objectif, entre autres, la construction d'un pôle administratif communal dans cette zone).....	- 77 -
15.9	Une Question de Mme la Conseillère Elisabeth FARIAS (Application du règlement communal sur la gestion des déchets).....	- 79 -
15.10	Une Question de M. le Conseiller Jacques FIVAZ (Taxe au sac).....	- 80 -
15.11	Une Question de M. le Conseiller Jacques FIVAZ (Sécurité des élèves sur le trajet de l'école).....	- 81 -
15.12	Une Question de Mme la Conseillère Carment TANNER (Ligne à haute tension).....	- 82 -
Réponse de la Municipalité		
	M. le Municipal Jean-Daniel CARRARD à M. le Conseiller Brian OOSTERHOFF : Question du 16.06 2011, Etat du dossier sur le Postulat du 3 juin 2010 « Pour étudier les possibilités d'équiper les zones de forte fréquentation de notre Commune avec des défibrillateurs externes automatiques »	- 82 -